

UN ENFANT MEURT NOYÉ LORS D'UNE TENTATIVE DE HARGA

DRAME AU LARGE D'ANNABA

Page 5

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6763 - JEUDI 13 AOÛT 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

PROCÈS DE HAMEL

12 ans de prison contre l'ex DGSN

Page 16

TEBBOUNE HAUSSE LE TON

EN FINIR AVEC LES PRATIQUES DE LA ÎSSABA

Dans un discours qui s'apparentait à un réquisitoire dur, le président de la République Abdelmadjid Tebboune, s'est insurgé contre les pratiques mensongères et trompeuses des responsables à tous les niveaux, qui favorisent le maintien du marasme ambiant et perpétuent le désespoir. Il s'agit selon lui des pratiques encore présentes de la îssaba qui doivent être balayées par une politique de fermeté, seule option pour garantir l'émergence d'une Algérie nouvelle bâtie sur la justice sociale.
Page3



CORONAVIRUS

495 nouveaux cas, 364 guérisons et 11 décès en 24 heures

Page 2

CONDAMNÉ À TROIS ANS DE PRISON FERME

Large mobilisation en faveur de Khaled Drareni

Page 16

LES ALGÉRIENS FACE AU DÉCONFINEMENT

Entre soulagement et crainte

Page 2

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

LES ALGÉRIENS FACE AU DÉCONFINEMENT

Entre soulagement et crainte

L'allégement du couvre-feu et la levée progressive du confinement dans plusieurs wilayas du pays n'a pas laissé indiffèrent les algériens notamment les pertes de familles dont les enfants vont reprendre le chemin des examens ou ceux qui planifient des vacances. Ces décisions ont suscité la crainte chez certains et le soulagement chez d'autres.



Après cinq mois d'isolement, les autorités autorisent l'ouverture graduelle des mosquées, des plages ainsi que les grands parcs au public.
Depuis l'apparition du covid-19, les autorités politiques et sanitaires se sont mobilisés pour garantir la sécurité du citoyen, afin de l'aider à surmonter cette dure épreuve et faire face aux risques incalculables de cette pandémie. Leur démarche se fait sur la base d'une analyse de la situation épidémiologique. Néanmoins, cette fois, des avis craignent les effets du déconfinement tant attendu. Une question revient comme un leitmotiv :« que deviendra la sécurité sanitaire face au risque du relâchement de la vigilance de certains contre la Covid-19 ». Réactions de quelques citoyens approchés par le Jeune Independant.
Yassin, un steward dans la compagnie aérienne Air Algérie, pense qu « il n'est pas encore temps pour déconfiner, car les chiffres des contaminés dépassent les 500 par jour ! ». Selon lui en dépit de l'interdiction de la baignade en plein confinement, les plages à Saint Eugène ont été archicomble. Pour ce natif de ce quartier, la réouverture des lieux de culte est une bonne chose. « Je suis d'accord pour la décision de la réouverture des mosquées, et pour le protocole de la distanciation sociale, je valide aussi la décision de ne pas faire la prière le vendredi, car il y a tellement de monde ce jour-là et le risque de contamination devient plus grand »
Kahina gérante d'une école privée au quartier « Les Sources » sur les hauteurs d'Alger, affirme que le déconfinement progressif est la meilleure chose à faire. « L'ouverture est la bienvenue, mais j'estime qu'on devrait y aller progressivement. L'ouverture des grands espaces d'abord, l'installation des services d'accueils et d'hygiènes, le contrôle de protection et la réception d'un nombre précis de personnes pour pouvoir les gérer », a-t-elle dit. Selon elle, la méthode progressive et graduelle est préférable : « Parce que le virus n'est pas partant, il va s'installer dans le temps et on devrait apprendre à vivre avec ce danger ! Et on ne pourrait pas vivre avec en masse. « Commençons progressivement à revenir à une vie normale acceptable et sans danger », a-t-elle souligné. Concernant le couvre-feu, elle estime qu'elle ne comprend pas cette mesure « d'interdiction à la circulation le soir». Parce que si on le fait contre la propagation du coronavirus, on le ferait pendant la journée, durant les horaires de regroupement et de rassemblement des foules. La nuit, je crois que cette mesure, c'est juste un maintien d'ordre, C'est une manière de gérer la circulation du soir afin de réduire les accidents nocturnes » explique-t-elle. Hamid, ingénieur en informatique, rencontré à Ben Aknoun, pense que l'ouverture reste le meilleur choix pour le maintien de l'équilibre économique du pays. « Cependant, il est aussi important de penser à faire des visites médicales à domicile », dit-il, ajoutant « qu'il faut prendre des mesures de protection aux catégories vulnérables, notamment les personnes âgées, ceux qui souffrent des maladies chroniques, et même les femmes enceintes ». Pour sa part, Dr Belamri Khawla, médecin à l'hôpital Mustapha Bacha, exerçant au service chirurgie infantile est catégorique. « Sincèrement, je suis entièrement d'accord, puisque tout simplement, on n'est pas vraiment en confinement. Donc, il vaut mieux que la vie reprenne son cours normal, mais avec des mesures strictes », a-t-elle dit. Toutefois, elle insiste sur le renforcement des mesures barrières sanitaires et l'interdiction des rassemblements. « On ne peut pas rester en confinement plus que ça !! En revanche tout dépendra du citoyen » qui, selon elle, «doit faire preuve de civisme et de responsabilité qui protège la collectivité conscience ».
Il convient de rappeler que lors de la réunion du Conseil des ministres, tenue dimanche dernier le Président de la République a ordonné la mise en place d'un système de veille, dans chaque wilaya du territoire, qui aura pour mission de suivre au quotidien, l'évolution de la situation sanitaire et de procéder, sans tarder, au reconfinement en cas de dégradation de la situation .

Amel Saïdi

CORONAVIRUS

495 nouveaux cas, 364 guérisons et 11 décès en 24 heures

L'ALGÉRIE a enregistré hier 495 nouveaux cas confirmés de coronavirus, 364 guérisons et 11 décès durant les dernières 24 heures. Cinq wilayas ont enregistré plus de trente contaminations à la Covid-19, à leur tête la wilaya de Bejaïa avec 69 cas.
«495 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 364 guérisons et 11 décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas de contamination à 36.699, des guérisons à 25.627 et celui des décès à 1.333», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.
Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à 83 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 1,2 cas pour 100.000 habitants.
Cinq wilayas ont enregistré plus de trente contaminations à la Covid-19, à savoir, Bejaia (69 nouveaux cas), Alger (51), Oran (39), Blida (35) et El Oued (32)
Il a aussi ajouté que 281 personnes ont été hospitalisées durant la même période.
Les wilayas d'Alger (3.771 cas), Oran (2.849 cas), Blida (2.731 cas), Sétif (2.704 cas) et Constantine (1.323 cas) représentent à elles seules 37.06% des cas de contamination et 30% des décès enregistrés sur le territoire national.
Pr Fourar a également indiqué que 31 wilayas ont enregistré moins de 10 cas, tandis que les 17 autres ont recensés plus de 10 cas chacune.
Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourrar a fait état d'une légère augmentation, avec 53 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays (49 cas la veille).
Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques.
Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques.
A l'échelle mondiale, le bilan du coronavirus ne cesse de s'alourdir avec 20.605.707 de cas confirmés dont 13.506.944 sont considérés aujourd'hui comme guéris et plus de 747.750 décès.
Ce nombre de cas diagnostiqués ne reflète toutefois qu'une fraction du nombre réel de contaminations. Certains pays ne testent que les cas graves, d'autres utilisent les tests en priorité pour le traçage et nombre de pays pauvres ne disposent que de capacités de dépistage limitées.
Sur la journée de mardi, 6.605 nouveaux décès et 259.064 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.
Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont le Brésil avec 1.274 nouveaux morts, les Etats-Unis (1.110) et le Mexique (926).
Les Etats-Unis demeurent le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 164.545 décès pour 5.141.879 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Au moins 1.714.960 personnes ont été déclarées guéries.
Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 103.026 morts pour 3.109.630 cas, le Mexique avec 53.929 morts (492.522 cas), le Royaume-Uni avec 46.526 morts (312.789 cas), et l'Inde avec 46.091 morts (2.329.638 cas).
Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 85 décès pour 100.000 habitants, suivi par le Royaume-Uni (69), le Pérou (65), l'Espagne (61), et l'Italie (58).
La Chine (sans les territoires de Hong Kong et Macao) a officiellement dénombré un total de 84.737 cas (25 nouveaux cas enregistrés), dont 4.634 décès (0 nouveaux), et 79.342 guérisons.
L'Amérique latine et les Caraïbes totalisaient hier 225.596 décès pour 5.720.309 cas, l'Europe 214.083 décès (3.409.484 cas), les Etats-Unis et le Canada 173.571 décès (5.262.140 cas), l'Asie 74.770 décès (3.628.276 cas), le Moyen-Orient 30.879 décès (1.271.779 cas), l'Afrique 23.915 décès (1.066.129 cas), et l'Océanie 385 décès (24.149 cas).

Mohamed Mecelti

SITUATION DANS LES «ZONES D'OMBRES»

LA COLÈRE DU PRÉSIDENT

Le dossier des zones d'ombres est de nouveau sur la table. Une première évaluation a été faite hier, lors de la rencontre gouvernement-walis. Une occasion pour le président de la République qui a présidé cette rencontre de réitérer son appel aux responsables locaux à l'effet de prendre en charge les préoccupations des citoyens, notamment ceux des «zones d'ombre». Dans le cas contraire, ces derniers seront tenus pour responsables de la situation, d'autant que la couleur est déjà annoncée avec le limogeage de certains responsables locaux.



A la veille de cette rencontre, deuxième du genre durant cette année, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a décidé de mettre fin aux fonctions de plusieurs chefs de daïras et de suspendre certains P/APC pour non réalisation de projets tracés en zones d'ombre. Il s'agit, entre autres, de la cheffe de la Daïra d'Ouled Ben Abdelkader (Chlef), du chef de Daïra de Feidh El Botma (Djelfa), du chef de la Daïra d'Es-Senia (Oran), de celui de la Daïra de Remka (Relizane). Plusieurs élus locaux, soit des P/APC ont été aussi suspendus de leurs fonctions, à l'instar de celui de Sidi Chahmi (Daïra d'Es-Senia,Wilaya d'Oran), de Souk El Had (Daïra de Ramka, Wilaya de Relizane. Ces P/APC seront, note-t-on, soumis à des enquêtes pour ces agissements portant tort aux citoyens et pour non réalisation de projets tracés en faveur de zones d'ombre. Pour Abdelmadjid Tebboune, ces décisions ne représentent que le début d'un processus, consistant à exiger des comptes à ceux qui ont fait montre de «passivité», en matière de prise en charge des préoccupations et des problèmes des citoyens dans les zones d'ombre. «Des décisions partielles ont été prises (...) pour mettre fin aux fonctions de certains responsables locaux. Il ne s'agit que d'un début, car nous tiendrons pour responsables tous ceux qui ne parviennent pas à prendre en charge et résoudre les problèmes des citoyens», a affirmé le président dans une allocution prononcée à l'ouverture de la rencontre Gouvernement-Walis qui prend fin aujourd'hui. Il s'est dit «ne pas comprendre qu'en 2020, et malgré le mouvement du Hirak béni et toutes les décisions prises par l'Etat pour soulager le quotidien des citoyens, des images horribles, dont se plaignaient les citoyens ces dernières années, demeurent encore». Ces comportements constituent, estime le président de la République, «une continuation du discours négatif prôné par la bande», d'où sa mise en garde contre certaines pratiques «révolues». Il a, dans ce sens, fustigé certains responsables qui font des mises en scène devant les caméras, pour faire croire qu'ils font leurs devoirs vis-à vis des citoyens.

Evoquant la prime dédiée aux personnes qui ont subi les conséquences du confinement, dû à la propagation du coronavirus, et au personnel soignant, Tebboune s'est interrogé sur les raisons de ce retard dans le versement de cette prime. «Trois mois après, les primes ne sont pas versées. Walis, responsables de ce dossier où êtes-vous ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Est-ce que c'est la contre révolution ?», s'interroge le président, qui avertit les walis en leur disant: «prenez garde, il y a des forces qui sont contre la stabilité du pays, il y a des complicités à l'intérieur de l'administration», signalant l'ouverture des enquêtes pour déterminer les responsables.

Par ailleurs, le président de la République a souligné le rôle pivot de la société civile dans l'édification de l'Etat. La raison pour laquelle il a ordonné aux walis et aux élus locaux de «fournir tous les encouragements, les facilités et l'assistance nécessaires aux associations de la société civile qui souhaitent s'organiser et se structurer au niveau national, étatique ou régional».

Lilia Ait Akli

RENCONTRE GOUVERNEMENT-WALIS

Le secteur de l'énergie frappé de plein fouet par la pandémie

LA PANDÉMIE de la Covid-19 a frappé le secteur énergétique en Algérie, provoquant 125 milliards de dinars de perte et une chute de la production pétrolière. La situation financière des entreprises énergétiques nationales a été négativement impactée. Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, a révélé hier que les pertes des compagnies nationales du secteur énergétique s'élevaient à près de 125 milliards de dinars, en raison des répercussions de la pandémie de la Covid-19. Lors de son discours à l'ouverture de la rencontre Gouvernement-walis, présidée par le président de la République, Abdel Majeed Tebboune, M. Attar a expliqué que l'économie nationale et le marché pétrolier en particulier traversent une période difficile, marquée par une chute historique des cours et une baisse de la demande mondiale depuis la fin du 1er trimestre 2020, en raison de la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus, impactant négativement l'économie nationale. Les recettes de l'Etat issues des exportations des hydrocarbures ont diminué de près de 40% durant le 1er semestre 2020 par rapport à la même période de l'année 2019, a-t-il poursuivi. Tous ces facteurs réunis ont exacerbé la situation, notamment face à la hausse croissante de la demande interne d'énergie avec près de 7% par an, a estimé le ministre.

Pour faire face à cette situation, une série de mesures ont été prises à court terme pour revoir ses prévisions notamment la réduction de l'investissement et des dépenses de fonctionnement, tout en préservant le niveau de production de l'énergie et en garantissant la distribution, a-t-il soutenu. Une stratégie de relance a été également adoptée dans le cadre du programme du Gouvernement basé essentiellement sur les axes prioritaires, inspirés du programme du Président de la République.

Elle repose sur l'application d'une politique de développement indépendante de la rente pétrolière, l'orientation et la valorisation des ressources, et la production d'hydrocarbures afin de créer des opportunités d'emploi et de nouvelles richesses. Dans le domaine de l'énergie, elle repose sur la poursuite des investissements spécifiques à la production énergétique, en se focalisant sur la définition des priorités permettant le raccordement des activités créatrices de richesse et de postes d'emploi, notamment les secteurs agricole et industriel, à travers le raccordement des surfaces agricoles et des investisseurs des zones industrielles et zones d'ombres.

Pour rappel, la rencontre Gouvernement-walis, qui s'est déroulée en présence du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, des membres du Gouvernement, des walis, des cadres centraux et locaux et des élus locaux, était consacrée à l'évaluation de la mise en œuvre des instructions du président de la République.

Mohamed Mecelti

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Tebboune appelle à se préparer au référendum

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a appelé les membres du Gouvernement et les walis réunis, hier à Alger, à se préparer à l'étape du référendum sur l'avant-projet de révision de la Constitution actuellement en phase de «collecte des propositions».

Dans son allocution à l'ouverture de la réunion Gouvernement-walis au Palais des Nations, M. Tebboune a déclaré: «je vous invite, dès maintenant, à vous préparer à l'étape du référendum (sur l'avant-projet de révision de la Constitution), afin de garantir les meilleures conditions et moyens matériels et psychologiques à même de permettre au citoyen d'avoir son mot à dire sur l'avenir de son pays», adressant ses remerciements «à tous ceux qui ont contribué à l'enrichissement de la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution parmi les personnalités nationales, les partis politiques, les syndicats, les associations civiles, les enseignants universitaires et autres».

Je tiens particulièrement à saluer et à valoriser hautement toutes les propositions formulées, a-t-il ajouté.

Le Président Tebboune a réaffirmé, dans ce sens, que «le changement revendiqué par le Hirak populaire est certes un changement pacifique, mais radical qui passe par la Constitution, le socle de l'Etat», soulignant que «le changement ne doit pas s'opérer au sein des bureaux ou être l'apanage d'un certain groupe mais doit émaner du peuple qui aura le dernier mot et toute la liberté de valider ou de refuser la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution».

En cas de refus, «l'ancienne Constitution sera reconduite, avec la détermination d'opérer le changement», a soutenu le Président Tebboune. Les partisans de la période de transition et les comploteurs d'autres rives ont tort puisque le train est déjà en marche et ne reviendra pas en arrière, a-t-il affirmé.

Après avoir exprimé l'ambition d'élaborer «une Constitution consensuelle», le président de la République a annoncé qu'un «texte sera prochainement publié englobant les propositions de tous et chaque article inclura toutes les propositions, pour, à la fin, prendre en compte les propositions de la majorité». Une fois cette opération finalisée, a-t-il poursuivi, l'amendement de la Constitution deviendra «un projet», mais actuellement, «nous sommes toujours à la phase de la collecte des propositions».

Dans ce sillage, M. Tebboune a estimé que «l'Algérie nouvelle a grand besoin d'adopter une nouvelle attitude où les actes et les paroles se correspondent et où les bons comportements et le dévouement dans le travail se conjuguent. L'Algérie a grand besoin de bases solides sur lesquelles reposera la Constitution consensuelle dont l'esprit est inspiré de la Déclaration du 1er novembre, une Constitution qui nous rassemblera et nourrira l'espoir en l'Avenir».

«Nous sommes tous au service du Peuple et nous croyons réellement à la réalisation de ses revendications légitimes exprimées le 22 février 2019», a assuré le président Tebboune, ajoutant que «le Peuple algérien a appris, grâce aux expériences vécues, comment distinguer instinctivement entre le dévoué et le fourbe parmi ses enfants».

M. D.

AGRESSIONS, VOLS ET INSÉCURITÉ

UNE LOI ET DES MESURES DE RÉTORSION EN PRÉPARATION

Atteignant des proportions alarmantes, voire même incontrôlables, l'insécurité s'installe dans pratiquement tous les quartiers, à travers tout le territoire national. Ce phénomène qui menace au quotidien la sécurité des biens et des personnes est désormais pris en charge par les autorités algériennes. Le projet de loi qui est en cours de finalisation serait-t-il en mesure de mettre fin à ces actes de terreur?



Bien qu'il s'agisse, pour certains, de faits divers et que leur médiatisation ne fera que paniquer les citoyens, ces actes sont d'une atrocité et d'une violence extrêmes, d'où la nécessité d'agir efficacement et dans les plus brefs délais.

En effet, un projet de loi de lutte contre les phénomènes d'insécurité dans les quartiers est en cours de finalisation, a révélé le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati. Ce dernier, qui s'exprimait à l'occasion de l'installation de M. Boucherit Mokhtar dans les fonctions de président de la Cour d'Alger, a rappelé que le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné l'élaboration d'un projet de loi pour combattre ces phénomènes. «Nous constatons au sein de notre société le phénomène qui lui est étranger, en l'occurrence les gangs ou les bandes rivales qui s'affrontent avec tous types d'armes blanches, y compris les sabres», a déclaré M. Zeghmati. Il a évoqué des actes qui «sèment la terreur et créent un climat d'insécurité dans les quartiers de jour comme de nuit». Belkacem Zeghmati a affirmé que la justice «se doit de préserver la paix et la sécurité par tous les mécanismes juridiques et de faire preuve de rigueur dans leur traitement au vu de leur gravité».

Par ailleurs, le ministre de la Justice a mis en garde contre un autre phénomène nuisible à la société, en l'occurrence l'utilisation des réseaux sociaux pour attenter à la dignité des personnes et à leur vie privée, ajoutant que «ces atteintes vont jusqu'à cibler les institutions de l'Etat de manière sans précédent».

A ce propos, M. Zeghmati a mis en avant l'impératif de «faire montre de vigilance en vue de mettre un terme aux manœuvres malintentionnées qui guettent le pays».

Le ministre de la Justice a indiqué que le nombre de plaintes introduites sur la plateforme E-plainte, mise en ligne le 28 juillet dernier, s'élevait à «553 plaintes, dont 324 traitées en peu de temps», précisant que cette application fonctionne avec 202 tribunaux et 48 Cours de justice.

Il a également annoncé le développement d'une autre application d'information en coopération avec les services d'Algérie Poste, «devant permettre l'envoi des notifications et la confirmation de leur réception par voie électronique». Ce projet, en phase finale, contribuera, a dit le ministre, à régler un grand problème, expliquant que la justice était souvent confrontée à l'absence de preuve de notification des parties, d'où un allongement des délais des procédures judiciaires et une perte de temps et d'argent».

Pour rappel, l'intervention du ministre sur la question de l'insécurité urbaine vient à point nommé. De plus en plus de vidéos d'agressions physiques se retrouvent diffusées sur les réseaux sociaux. Le but est de dénoncer ces actes et participer à identifier les auteurs. Ces scènes de violence sont commises par des bandes de voyous qui n'arrêtent pas de semer la peur et l'insécurité dans les quartiers populaires notamment, en s'attaquant a de simples citoyens.

On assiste , à travers ces vidéos, à des rixes entre bandes, des femmes agressées, traînées à même le sol et délestées de leurs sacs à main , hommes braqués sous la menace d'armes blanches, puis dépouillés de leur argent et de leurs papiers. Effectivement‹ grâce à ces vidéos, les services de sécurité ont pu procéder à l'arrestation de beaucoup d'individus impliqués dans des actes d'agression et mettre fin à des gangs entiers. Pour Dalila Feddad, psychologue, l'insécurité semble être une fatalité dans les quartiers populaires, notamment les nouvelles cités, dite «social».

Contactée par *le jeune Indépendant*, la psychologue estime que l'oisiveté et le chômage seraient à l'origine de tous les maux dans ces quartiers.

«Les jeunes sans travail trainent dans leurs cités et adoptent des comportements très dangereux, aussi bien pour eux-mêmes que pour les autres. Délinquance, toxicomanie et violence sont les fléaux qui pourrissent la vie des habitants de ces quartiers», a-t-elle regretté. Notre interlocutrice qui déplore l'absence de la rigueur, estime que la criminalité serait en train de prendre de l'ampleur en Algérie, ce qui provoque, selon elle, un sentiment d'inquiétude et d'insécurité généralisé.

Il était donc temps de sévir rigoureusement contre ces actes, en adoptant des lois incriminant les agresseurs et rendre efficace la stratégie adoptée dans la lutte contre ce fléau, notamment dans les quartiers dits chauds.

Lynda Louifi

LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LE CRIME ORGANISÉ

Des résultats qualitatifs réalisés par l'ANP

DES UNITÉS et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) ont réalisé, durant la période du 5 au 11 août en cours, des résultats «qualitatifs» qui reflètent le «haut professionnalisme, la vigilance et l'état-prêt permanents» des Forces armées à travers les différentes Régions militaires, a indiqué hier mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans la dynamique des efforts continus pour la lutte antiterroriste et contre les toute forme de crime organisé, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont réalisé, durant la période du 05 au 11 août 2020, des résultats qualitatifs qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et l'état-prêt permanents de nos Forces armées à travers les différentes Régions militaires», note la même source.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP «ont découvert et détruit trois (03) casemates pour terroristes, cinq (05) bombes de confection artisanale, des produits explosifs et d'autres objets, et ce, lors d'opérations de fouille et de ratissage menées à Boumerdès, Chlef et Médéa».

Dans le contexte de la sécurisation des frontières et de la lutte contre le crime organisé, un détachement de l'ANP «a intercepté une grande quantité de kif traité s'élevant à dix (10) quintaux, dans la localité de Erg Iguidi dans la wilaya d'Adrar», alors que des détachements combinés de l'ANP «ont arrêté, en coordination avec les services de la Sûreté nationale et des Douanes, cinq (05) narcotrafiquants en leur possession 191,6 kilogrammes de la même substance lors de différentes opérations menées à Nâama, Alger et Aïn Defla».

Dans ce même sillage, des détachements de l'ANP et les Services de la Gendarmerie nationale «ont appréhendé sept (07) narcotrafiquants en possession de 10300 comprimés psychotropes à Constantine, Tébessa, El-Oued et In-Amenas, tandis que quatre (04) contrebandiers ont été arrêtés et vingt (20) quintaux de tabac ont été saisis à El Oued et Constantine».

A Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar, des détachements de l'ANP «ont arrêté neuf (09) individus et saisi un (01) camion, deux (02) véhicules tout-terrain, 610 kilogrammes de cuivre, 35 groupes électrogènes, 19 marteaux piqueurs et d'autres équipements utilisés dans les opérations d'orpaillage illicite, alors qu'un (01) contrebandier qui était à bord d'un camion chargé de 49728 articles pyrotechniques a été arrêté à Ouargla. De même, 3677 litres de carburants destinés à la contrebande ont été saisis à Tébessa, Souk-Ahras, El-Tarf et Tindouf».

Par ailleurs, des Garde-côtes «ont réussi à mettre en échec des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 132 personnes à bord d'embarcation de construction artisanale à Tlemcen, Aïn Témouchent, Chlef, Skikda, Annaba et El-Tarf, alors que 28 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Tlemcen», ajoute le communiqué.

S. N.

UN ENFANT MEURT NOYÉ LORS D'UNE TENTATIVE DE HARGA

DRAME AU LARGE D'ANNABA

C'est un véritable drame celui de la découverte, avant-hier soir, d'un enfant âgé d'à peine trois ans, retrouvé noyé, le corps flottant au milieu des vagues au large d'Annaba suite au renversement de deux embarcations de fortunes dont les occupants, des harraga, tentaient de rejoindre les côtes italiennes.



Les parents harraga n'hésitent plus à emmener leurs enfants dans une tentative de fuite du pays souvent désespérée. La nouvelle du drame a fait le tour de la coquette. Ils étaient 38 clandestins dans ces deux embarcations sauvés in-extremis par les marins du navire «Timgad», battant pavillon algérien.

Ils avaient chaviré lorsque leurs embarcations ont été prises dans une forte houle. Parmi les naufragés, se trouvent quatre jeunes femmes qui s'apprêtaient de rejoindre la rive nord de la Méditerranée. Lorsque les deux embarcations ont chaviré, le enfant, prénommé Kenzi, a échappé des bras de sa mère pour mourir noyé.

Selon l'aveu de la maman de Kenzi, débarquée du navire «Timgad», dans le port d'Annaba, celle-ci comptait rejoindre son mari en France, lui-même harrag et installé depuis à Marseille. Le bébé a été enterré ce mercredi à Annaba, et les 38 harraga ont été présentés à la justice qui décidera de leur sort. Toutefois, Kenzi est l'illustration du désespoir vécu par une frange de la société attirée par des ambitions avérées ou chimériques en un lendemain meilleur sous d'autres cieux.

Ces derniers jours à Annaba, on ne compte plus le nombre d'embarcations de fortune interceptées et arraisonnées par les garde-côtes de la station maritime principale et même par leurs homologues italiens. En effet, rien que durant les 2 dernières semaines de juillet, plus de 200 candidats à l'émigration clandestine ont été arrêtés et ramenés sur la terre ferme avant d'être présentés devant la justice. Selon, plusieurs universitaires chercheurs qui se sont spécialisés dans le domaine de l'émigration clandestine, «le phénomène de la harga va s'amplifier» devant la crise économique que connait le pays. Cette recrudescence des tentatives d'émigration est sans précédent et le phénomène va se multiplier à l'échelle nationale. Il n'est pas à écarter que pendant les prochaines semaines, il y aura de véritable boat-people qui prendra d'assaut les côtes sud de l'Europe, principalement la péninsule italienne.

Ce sont surtout les jeunes qui prennent la mer, sans se soucier des risques, on s'embarque à la vie, à la mort et on espère rejoindre la Sardaigne en quelques heures. Mais la plupart du temps, l'aventure tourne au drame, on récidive pourtant et on est encore plus déterminé qu'avant, parce qu'on aura acquis «l'expérience» nécessaire pour réussir. «On ne devient pas Harrag du jour au lendemain, a affirmé au Jeune Indépendant Hocine, un universitaire de 28 ans, rencontré à la cité Seybouse, c'est un long cheminement de plusieurs années de chômage et de misères.» Des dossiers déposés dans presque toutes les administrations et entreprises, on se déplace chaque jour à la recherche d'un travail, on rentre bredouille pour revenir à la charge le lendemain avec beaucoup d'espoirs. Cela dure un certain temps, puis on se rend compte de la réalité, c'est le désenchantement et on s'aperçoit qu'on a perdu son temps à attendre quelque chose qui ne viendra jamais .

«L'idée de tenter l'aventure pour aller de l'autre côté de la Méditerranée vous vient tout naturellement, les embarcations sont là, les passeurs, on les connaît et il ne reste plus qu'à réunir la somme pour les payer», dira-t-il. Rien ne retient les jeunes chômeurs, ici au pays. Pas de travail, aucun débouché, aucun espoir de réussir sa vie, rien…

Beaucoup de jeunes répètent comme un crédo ce tristre constat : «C'est notre pays, nous y avons nos familles, nos ancêtres y sont enterrés, mais nous ne sommes plus chez nous et nous ne pouvons plus rester à regarder notre jeunesse passer.»

Triste à concevoir, mais la réalité est ici difficile, figée et cruelle.

Nabil Chaoui

ACCIDENTS DE LA ROUTE

9 décès et 181 blessées en 24 heures

NEUF personnes ont trouvé la mort et 181 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la route enregistrés dans différentes wilayas du pays durant les dernières 24 heures, a indiqué hier mercredi la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi avec quatre (04) personnes décédées et 06 autres blessées, précise la même source. A noter également, que quatre (4) cas de décès par noyade, en mer et dans des retenues d'eau, ont été enregistrés à Skikda, Mascara, Mostaganem et Chlef. Les corps des victimes ont été repêchés par les unités de la Protection civile. Par ailleurs, le dispositif de lutte contre les incendies de forêts et récoltes a enregistré durant la même période 65 incendies, dont 36 incendies de forets, 08 incendies de maquis, 21 incendie d'herbe, 07 incendies de récoltes, ayant cause des pertes estimées 441 ha de forêt, 84 ha de maquis, 213 ha d'herbes, 1600 bottes de foins, 3402 arbres fruitiers et 300 palmiers brulés.

En ce qui concerne les activités de lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19, les unités de la protection civile ont effectué durant la même période 58 opérations de sensibilisation à travers 15 wilayas (38 communes), rappelant aux citoyens la nécessité du respect du confinement ainsi que les règles de la distanciation physique. Les unités de la Protection civile ont effectué 93 opérations de désinfection générale à travers 16 wilayas, où 56 communes ont été ciblées.

Ces opérations ont touché l'ensemble des infrastructures et édifices publiques et privés, quartiers et ruelles, mobilisant 359 agents tout grade confondu, 55 ambulances, 45 engins, ainsi que la mise en place des dispositifs de surveillance dans 30 sites d'hébergement destinés au confinement des citoyens rapatriés à travers 10 wilayas: Alger, Mostaganem, El Tarf, Tipaza, Guelma, Oran, Constantine, Boumerdés, Annaba et El-Oued.

T. R.



MOSTAGANEM

Prolongement des horaires du confinement partiel

LE MINISTÈRE de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé, mercredi dans un communiqué, le prolongement des horaires du confinement partiel à domicile dans toutes les communes de la wilaya de Mostaganem, de 23h00 à 06h00 et ce, pour une durée de 15 jours, à compter d'aujourd'hui.

«Compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique dans la willaya de Mostaganem, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire tient à informer l'ensemble des citoyens, et après accord des autorités publiques compétentes, qu'il a été procédé au prolongement des horaires du confinement partiel de 23h00 à 06h00 et ce, pour une durée de 15 jours, à compter de jeudi 13 août 2020, dans toutes les communes de la wilaya», a indiqué le communiqué. Ce confinement partiel impliquera pour toutes les communes de la wilaya de Mostaganem un arrêt total de l'ensemble des activités commerciales, économiques et sociales y compris la suspension du transport des voyageurs et la circulation des véhicules, conclut la même source.

T. R.

AVIATION CIVILE

Les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANAC fixsés

LE DÉCRET exécutif fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) a été publié au dernier Journal officiel.

Placée sous tutelle du ministre chargé de l'aviation civile, l'ANAC est un établissement public à caractère spécifique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'agence est chargée, entre autres, de la régulation, du contrôle et de la supervision des activités de l'aviation civile ainsi que de suivi de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'aviation civile. L'élaboration des programmes nationaux de sûreté, de sécurité et de facilitation de l'aviation civile et d'en assurer leur application figure également parmi ses missions.

L'Agence nationale de l'aviation civile permettra de suivre l'évolution de la sécurité aérienne Dirigée par un directeur général, l'ANAC est administrée par un conseil d'administration, composé de représentants de plusieurs ministères dont celui chargé de l'aviation civile, de la Défense nationale, des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Travaux publics, détaille le décret. Le conseil d'administration se réunit, sur convocation de son président, en session ordinaire, deux fois par an, stipule également le texte. L'agence est dotée, en outre, par l'Etat d'une subvention de moyens humains, matériels et d'infrastructures nécessaires à l'accomplissement de ses missions pour son démarrage.

M. B.

HYDROCARBURES EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE

La tension monte entre Athènes et Ankara

La tension s'est aggravée davantage entre la Grèce et la Turquie après la décision d'Ankara d'envoyer un navire pour mener des recherches d'hydrocarbures dans une zone disputée de la Méditerranée orientale, riche en gaz naturel.

La décision lundi de la Turquie de déployer un navire de recherche sismique dans une zone disputée de la Méditerranée est intervenue en réponse à la signature d'un accord maritime entre Athènes et Le Caire, qui a provoqué la colère d'Ankara. Cet accord vise à délimiter les frontières maritimes entre la Grèce et l'Egypte et semble être une réponse directe à un accord similaire conclu en novembre entre la Turquie et le Gouvernement d'union national libyen (GNA) qui a son siège à Tripoli, a-t-on expliqué.

Ainsi, le président turc Recep Tayyip Erdogan avait annoncé vendredi dernier la reprise des recherches turques en Méditerranée orientale. Cette annonce avait mis fin à une suspension de quelques jours des recherches turques, arrachée par la chancelière allemande Angela Merkel pour apaiser les fortes tensions entre la Turquie et la Grèce. Le mois dernier, Athènes a réagi avec colère à l'annonce faite par Ankara selon laquelle l'Oruç Reis allait effectuer des recherches en Méditerranée orientale, y voyant «une violation de ses frontières maritimes» en raison de la présence de l'île grecque de Kastellorizo au large d'Antalya.

La découverte ces dernières années de vastes gisements gaziers en Méditerranée orientale a renforcé les tensions entre la Turquie et la Grèce, deux alliés au sein de l'Otan aux relations régulièrement ponctuées de crises. Les relations entre les deux pays pourraient connaître une nouvelle détérioration après que le chef de la diplomatie turque Mevlüt Cavusoglu a indiqué mardi qu'Ankara allait étendre ses recherches gazières en Méditerranée orientale. «A partir de fin août, nous allons délivrer des permis pour mener de nouvelles recherches et des forages dans de nouvelles zones (...) dans la partie occidentale de notre plateau continental», a déclaré M. Cavusoglu, lors d'une conférence de presse à Ankara.



En réponse à Ankara, Athènes a affiché sa détermination à «défendre ses droits souverains». «Il n'y aura aucune tolérance à l'égard des tentatives turques», a déclaré, dans ce sens, le ministre grec Nikos Dendias.

APPELS AU DIALOGUE ET À L'APAISEMENT

Se disant «extrêmement préoccupé» par les tensions entre Ankara et Athènes, la diplomatie européenne a appelé mardi au «dialogue».

«Les événements sur le terrain montrent malheureusement que (...) davantage doit être fait pour désamorcer les tensions», a déclaré Peter Stano, un porte-parole du chef de la diplomatie européenne Josep Borrell.

Pour sa part, le secrétaire général de l'Alliance atlantique (Otan) Jens Stoltenberg, a souligné sur son compte Twitter que «cette situation doit être réglée dans un esprit de solidarité entre alliés et en accord avec les lois internationales». Pour le moment aucun signe d'apaisement entre les deux pays n'est envisagé. Ainsi, la Grèce souhaite la tenue d'un «sommet d'urgence» de l'Union européenne sur la Turquie. «Le ministère grec des Affaires étrangères va déposer une demande pour un sommet d'urgence du Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne», a déclaré mardi le bureau du Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis.

Athènes avait la veille accusé Ankara de «menacer la paix» en Méditerranée orientale, estimant que la présence dès lundi dans cette zone maritime du navire sismique de recherche turc Oruç Reis constituait «une nouvelle escalade grave». Dans ce contexte, Panagiotis Tsakonas, professeur de relations internationales à l'université d'Athènes a réaffirmé que «la Grèce et la Turquie ont toujours eu des relations de voisinage compliquées», mais, a-t-il expliqué, «depuis le coup d'Etat manqué contre Erdogan en 2016, la situation s'est nettement détériorée».

R. I.

EXPLOSIONS À BEYROUTH

Les Libanais dans l'attente d'un nouveau gouvernement

LES LIBANAIS continuent d'enterrer, mercredi 12 août, dans la colère, les victimes de l'explosion au port de Beyrouth, tandis que les forces politiques traditionnelles conspuées par la rue abordent la formation d'un nouveau gouvernement, réclamé sans délai par la communauté internationale. Huit jours après l'explosion dévastatrice, les dirigeants internationaux se succèdent à Beyrouth, qui a reçu mercredi la visite du chef de la diplomatie allemande. « Entiers ou en morceaux, nous voulons nos enfants » La déflagration, due à une énorme quantité de nitrate d'ammonium stockée depuis six ans sans mesures de précaution de l'aveu même du Premier ministre, a fait au moins 171 morts, plus de 6 500 blessés – selon un nouveau bilan – et près de 300 000 sans-abri, alimentant la colère de la rue contre une classe politique accusée de corruption et d'incompétence. Le gouvernement de Hassan Diab a démissionné lundi mais une grande partie des Libanais réclament aussi le départ du chef de l'État Michel Aoun ainsi que du chef du Parlement, des députés et des mêmes politiciens qui dominent la vie politique depuis des décennies, tous jugés responsables de la tragédie de par leur incurie.

Au quartier général des pompiers de Beyrouth, proche du port, les obsèques de l'un des dix pompiers tués lors du drame se sont déroulées mercredi dans l'émotion. Dieu est avec toi, notre héros, ont martelé les pompiers en larmes, en portant le cercueil de leur camarade Jo Noun, 27 ans, enveloppé du drapeau libanais.

Le jeune homme faisait partie du groupe dépêché au port pour tenter de combattre l'incendie ayant entraîné l'explosion du nitrate d'ammonium.

Les corps de six pompiers n'ont toujours pas été retrouvés. Parmi eux, trois membres d'une même famille – Najib Hitti, 27 ans, son cousin Charbel Hitti, 22 ans, et son beau-frère Charbel Karam, 37 ans. Leurs proches attendent désespérément que leurs restes soient identifiés.

Entiers ou en morceaux, nous voulons nos enfants, a déclaré Rita Hitti qui n'a pas fermé l'œil depuis le drame, dans l'attente de nouvelles. Six pompiers sont toujours portés disparus, nous cherchons parmi les décombres quelque chose que nous pourrons remettre à leurs familles, a indiqué le chef des pompiers de Beyrouth, le colonel Nabil Khankarli.

LA DATE DES CONSULTATIONS SUR LE NOUVEAU GOUVERNEMENT TOUJOURS INCONNUE

Une diplomate allemande figure parmi les victimes. Le ministre allemand des Affaires étrangères Heiko Maas est arrivé mercredi à Beyrouth, dévoilant une aide d'un million d'euros pour la Croix-Rouge libanaise.

Une foule, en pleurs et en colère, avait rendu hommage la veille aux victimes, à la minute exacte où l'explosion a dévasté la capitale le 4 août à 18 h 08 locales (15 h 08 GMT).

La tragédie a été la catastrophe de trop pour une population déjà brisée par une dépréciation historique de la livre libanaise, une hyperinflation et des restrictions bancaires draconiennes. Sans oublier la pandémie de nouveau coronavirus.

La grande question est désormais celle de la succession du gouvernement. Michel Aoun n'a pas annoncé la date des consultations contraignantes avec les blocs parlementaires, sur la base desquelles doit être décidé le nom du nouveau Premier ministre.

Reste à voir également si l'ampleur du cataclysme va inciter à une décision rapide, les tractations prenant d'habitude des mois.

UN « GOUVERNEMENT D'UNION », AVEC PEUT-ÊTRE UN RETOUR DE SAAD HARIRI

Un responsable politique, ayant requis l'anonymat, a indiqué que les partis politiques traditionnels, sourds aux demandes de la rue, souhaitaient un gouvernement d'union.

Selon lui, deux des principaux chefs politiques du pays, l'indéboulonnable président du Parlement Nabih Berri et le vétéran de la politique Walid Joumblatt, penchent pour un retour de Saad Hariri, qui a démissionné douze jours après un soulèvement populaire en octobre. Le Hezbollah n'est pas opposé à ce retour, a ajouté cette source.

Le puissant parti pro-iranien rejette un gouvernement neutre ainsi que les noms qui constituent une provocation, selon le journal al-Akhbar, proche de la formation chiite.

Il refuse notamment l'ancien ambassadeur à l'ONU Nawaf Salam, qui a été évoqué et qui jouit de l'approbation du mouvement de contestation.

Le choix de Saad Hariri pourrait redonner une impulsion à la mobilisation, relancée depuis l'explosion.

Pour la quatrième nuit consécutive, des heurts se sont produits mardi soir entre des dizaines de manifestants et les forces de l'ordre près du Parlement à Beyrouth. Dix blessés ont été transférés vers des hôpitaux et 32 soignés sur place, selon la Croix-Rouge libanaise.

Dans ce contexte, le Parlement doit se réunir jeudi pour entériner la proclamation de l'État d'urgence à Beyrouth pendant dix-huit jours renouvelables.

L'ONG Legal Agenda a estimé mercredi qu'une telle mesure reviendrait à remettre le pouvoir à l'armée et porter atteinte à la liberté de se rassembler et de manifester.

R. I.







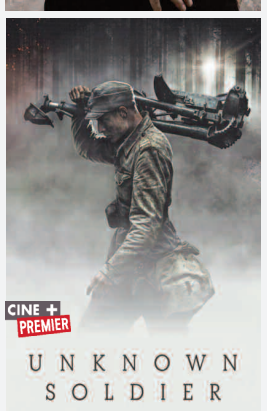






JEUDI









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h05 Cinéma - Comédie 2018 — TF1
Gaston Lagaffe

20h05 Culture Infos - Humour — France 2
Kev Adams, le gala : Montreux fête ses 30 ans

20h10 Série humoristique (2017 - France) — M6
Les copains d'abord

20h00 Série d'horreur (2020 - Etats-Unis) — CANAL+
Penny Dreadful : City of Angels

22h00 Cinéma - Film — W9
Saison 2009 - Épisode 1:
Le pacte des sept grossesses

19h55 Cinéma - Film policier — CINE + FRISSON
France - 2018
Fleuve noir

20h05 Cinéma - Comédie — 6ter
Rupture pour tous

20h01 Cinéma - Film de guerre 2017 — CINE + PREMIER
Unknown Soldier

20h05 Série policière (2018 - Etats-Unis) — C8
S.W.A.T.

20h00 Cinéma - Film de science-fiction — CINE CINEMA
Chronicle

20h00 Cinéma - Film d'animation — CANAL+ family
Les rebelles de la forêt

20h00 Cinéma - Comédie — TMC
Pension complète

20h01 la chaine CANAL+ SERIES



Série politique (2015 - France)
Saison 1 - Épisode 3: Solférino
Baron Noir

21h40 **Série dramatique (2020 - Etats-Unis)**
Saison 1 - Épisode 1: Phyllis
Mrs. America

Dans les année 1970, l'Equal Rights Amendments, une proposition d'amendement qui vise à inscrire dans la constitution l'égalité entre les sexes est sujet à un vaste débat aux Etats-Unis. Phyllis Schlafly brillante activiste et mère de famille, se pose comme une farouche opposante à l'ERA qui doit être ratifié par 38 au moins Etats de l'Union pour être adopté. Débute alors une lutte âpre avec les représentantes du Mouvement de libération des femmes.

12h51 **Série policière (2019 - Canada)**
Saison 3 - Épisode 1: Sam
Cardinal

Après le décès de son épouse Catherine, John Cardinal sombre dans la dépression.Les premiers éléments de l'enquête laissent penser qu'elle a mis fin à ses jours.









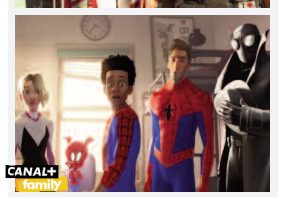


VENDREDI









télévision

PROGRAMME DU JOUR

20h05 Divertissement — TF1
Vendredi, tout est permis avec Arthur

19h55 Série dramatique (2017 - France) — France 2
Maman a tort

20h10 Série policière (2019 - Etats-Unis - France) — 6ter
Reef Break

22h02 Cinéma - Film d'aventures 2017 — CANAL+
Papillon

20h05 Magazine de société — W9
Enquête d'action

19h50 Cinéma - Film d'aventures — CINE+ FRISSON
Russie - 2018
Rage

19h50 Série d'animation (2010 - Etats-Unis) — 6ter
Saison 21
Les Simpson

20h00 Cinéma - Drame 2007 — CINE+ PREMIER
Angles d'attaque

20h15 Culture Infos - Magazine de société — C8
Urgences sous haute tension spéciale urgences

20h04 Cinéma - Comédie 2019 — CINE CINÉMA
Ibiza

20h00 Cinéma - Film d'animation 2018 — CANAL+ family
Spider-Man : New Generation

20h15 Série policière (2012 - Etats-Unis) — TMC
Castle

20h00 la chaine CANAL+ SERIES



Série dramatique (2018 - Grande-Bretagne)
Saison 2 - Épisode 1: Fuite en avant

Killing Eve

Après avoir croisé la route d'assassins russes, Eve Polastri tente de quitter Paris. Elle reçoit alors un appel de Carolyn qui lui demande de rentrer immédiatement à Londres. Eve va à la gare du Nord, encore perturbée par sa dernière rencontre avec Villanelle. Cette dernière, gravement blessée, n'hésite pas à prendre tous les risques pour se rendre aux urgences à Paris. Une fois hospitalisée, elle parvient à cacher aux médecins les raisons qui l'ont mise dans cet état. Villanelle se lie bientôt d'amitié avec son jeune voisin de chambre, Gabriel.

21h30 Série fantastique (2020 - Etats-Unis)
Saison 2 - Épisode 8 :

The Twilight Zone : la quatrième dimension

22h05 Série dramatique (2019 - Etats-Unis - Israël)

Saison 1 - Épisode 3: Deux paquets de Next rouge

Our Boys

Simon rencontre Hussein, le père de Mohammed. L'enquêteur lui annonce qu'il privilégie sérieusement la piste de l'enlèvement. Il s'intéresse tout particulièrement à un certain Toto, un ami de l'adolescent installé à Istanbul, en Turquie. Pendant ce temps, des émeutes éclatent à Beit Hanina, un quartier de Jérusalem-Est. A Deir Yassin, un corps brûlé a été retrouvé par une patrouille de police.

INSTALLATION DU NOUVEAU PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR DE JUSTICE DE MASCARA

LE NOUVEAU Procureur général, Mohamed Lamine Bechlaghem a été installé avant-hier, dans ses fonctions lors d'une cérémonie organisée au siège de la Cour de justice de Mascara dans le cadre du vaste mouvement dans le corps des magistrats décidé par le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Le nouveau Procureur général, Mohamed Lamine Bechlaghem, a été installé dans ses fonctions lors d'une cérémonie présidée par Mohamed Lamouri, président de Chambre à la Cour suprême et représentant du ministre de la Justice, Garde des sceaux.

La cérémonie d'installation, tenue en présence des autorités locales civiles et militaires, d'élus locaux et de membres du corps judiciaire, a vu Mohamed Lamine Bechlaghem succéder à Noureddine Mahboubi, nommé quant à lui Procureur général près la Cour de justice de Blida.

Dans son allocution, Mohamed Lamouri a notamment mis l'accent sur l'engagement du ministre de la Justice à accompagner le corps de la justice dans sa contribution à l'effort national pour le progrès, la protection des droits et libertés, et la lutte contre la corruption dans le strict respect de la loi.

R.R

OUARGLA

43 opérations de développement retenues pour les zones d'ombre

AU MOINS 43 opérations ont été retenues cette année pour le développement des zones d'ombre à travers la wilaya d'Ouargla, a-t-on appris mercredi des services de la wilaya.

Concernant des secteurs vitaux, ces opérations visent à améliorer le cadre de vie du citoyen dans les zones reculées et enclavées, à travers notamment les dairas d'El-Hedjira, N'goussa, Taibet, El-Borma, Mégarine et Temacine, a-t-on indiqué.

Des financements conséquents ont été consacrés, sur différents budgets locaux de la wilaya, pour l'exécution de petits projets à caractère urgent et touchant notamment l'approvisionnement en eau potable, le réseau d'éclairage public, la réalisation de routes de désenclavement, la construction de groupements scolaires et la restauration des salles de soins, a précisé la source.

Des délais de deux à trois mois ont été fixés pour l'exécution de ces projets, selon les services de la wilaya qui font état de 10 opérations achevées et de 14 autres en cours de réalisation.

La wilaya d'Ouargla, qui coiffe 21 communes, recense quelques 130 zones d'ombres appelées toutes à bénéficier de projets de développement divers en vue d'une meilleure prise en charge des attentes pressantes du citoyen, selon les services de la wilaya.

R.R

LAGHOUAT

Trois personnes meurent asphyxiées au monoxyde de carbone

TROIS personnes d'une même famille sont décédées mardi soir à Laghouat par asphyxie au monoxyde de carbone dégagé par un chauffe-eau, a-t-on appris mercredi des services de la Protection civile.

Les victimes sont une femme de 41 ans et deux enfants (12 et 14 ans) résidant à la cité des 252 logements, a indiqué le chargé de communication à la direction de la Protection civile de Laghouat, Walid Nekmouche.

Alertés par des membres de la famille des victimes, les éléments de la Protection civile se sont aussitôt rendus sur les lieux, accompagnés d'éléments de la Sureté nationale et du médecin légiste, a précisé la source ajoutant que les corps des victimes ont été déposés à la morgue de l'Etablissement public hospitalier « H'mida Benadjila » à Laghouat.

R.R

MOSQUÉES ANTIQUES DE BATNA

Des chefs-d'œuvre archéologiques à valoriser

Bien que certaines mosquées demeurent fermées pour une raison ou une autre, les anciennes parmi ces structures cultuelles, disséminées à travers plusieurs localités de la wilaya de Batna, constituent des chefs-d'œuvre archéologiques et sont témoins d'une riche histoire de rayonnement spirituel et culturel conservant à ce jour leur attrait même si elles ont grand besoin de restauration et de valorisation.



Outre leur architecture caractéristique du patrimoine bâti de la région à base de toub (pisé) et de pierres, ces monuments étaient jusqu'il y a peu, des lieux de rayonnement religieux, de Savoir et de réforme sociale, où les questions liées à la religion et à la vie en société étaient traitées.

La Direction des affaires religieuses et wakfs de la wilaya recense six mosquées historiques à Batna, indique le chef du bureau des rituels religieux et wakfs, Nadir Saâda, relevant que l'une des plus anciennes, à savoir la mosquée El Atik, qui se trouve au cœur de la vieille cité de M'doukal et dont la construction, œuvre des familles qui régissaient les villes arabes après la conquête islamique, remonte au 6ème siècle de l'hégire du temps du gouverneur EL Arbi ibn Omar ibn Hafsi.

Ce monument cultuelle, bâti en pisé (toub) au sein du vieux ksar de M'doukal a été restauré à plusieurs reprises à la faveur d'initiatives des habitants et continue, au jour d'aujourd'hui, d'assurer sa fonction spirituelle de lieu de prière.

Les cinq autres mosquées sont fermées par souci de les protéger. Il s'agit notamment de la mosquée des Ouled Sidi Belabbès, à la cité Dar cheikh dans la vieille Dechra de Menaa, construite sur des ruines romaines vers l'an 1700 par cheikh Mohamed El Asghar ibn Sidi Boubakr.

Elle dépendait de la zaouïa Benabbès de la voie soufie El Kadiriya érigée en l'an 1660 par Sidi Boubakr ibn sidi Mohamed El Akbar.

Les deux établissements qui conservent de précieux manuscrits sont construits dans la tradition des vieux bâtisseurs de la région.

Ils renferment notamment un petit cimetière contenant 13 tombes dont celles des fils du dernier bey de Constantine, Ahmed bey, qui s'était réfugié dans la zaouïa des Benabbès en 1839, deux années après la prise de Constantine par l'occupation française.

La zaouïa et sa mosquée sont devenues un monument touristique par excellence de la région, attirant annuellement des centaines de visiteurs.

La wilaya de Batna compte également la mosquée « Sebaa rgoud » (Les sept dormants), construite dans la ville de N'gaous il y a plus de quatre siècles avec des pierres de ruines d'un vieux tablissement romain.

Cette mosquée conserve son architecture originelle du fait qu'elle est maintenue fermée après la construction d'une nouvelle mosquée attenante à la première, assure M. Saâdna.

Une autre mosquée historique est celle du vieux village (Thakleat) de Bouzina, un site bâti sur une colline et dont la mosquée a été classée en 1968, par un arrêté du ministère de la Culture.

Selon les vieux du village, ce lieu de culte a été érigé depuis plus de trois siècles et avait servi surtout à l'enseignement du Saint Coran.

La mosquée Sidi Aïssa de T'kout, bâtie depuis plus de six siècles.

Dans la ville de T'kout, distante de 95 km de Batna, se trouvent deux anciennes mosquées.

La première est celle de Sidi Aïssa du village Djarallah. Elle a été édifiée depuis plus de six siècles sur le mausolée d'un saint.

La seconde, est celle de Sidi Abdeslam datant de plus de quatre siècles, est également érigée sur la mausolée du saint éponyme, selon la même source.

Des efforts continus sont déployés pour classer ces mosquées, placées toutes sous la tutelle de la direction des affaires religieuses et wakfs, et des dossiers ont été constitués dans cette perspective, assure Nadir Saâdna qui note que la majorité de ces monuments cultuels se trouvent sur des sites aux paysages imprenables leur conférant une dimension touristique par excellence.

De son côté, le directeur de la culture de wilaya, Omar Kebour, fait état d'une liste de plusieurs anciennes mosquées de la wilaya à valeur historique et spirituelle envoyée au ministère de la Culture proposant leur classification sur la base d'une décision du Président de la République Abdelmadjid Tebboune portant restauration et réhabilitation des anciennes mosquées.

La liste qui demeure ouverte comprend notamment la mosquée El Atik et le Djamaâ Sidi Mohamed El Hadj de Ksar de M'doukal (ce dernier fut surtout un lieu de rassemblement des futurs pèlerins devant suivre la voie des caravanes de hadj), ainsi que les mosquées Les sept dormants de N'gaous, de Sidi Abdeslam de T'kout et enfin celle du village abandonné de Ghoufi dans la commune de Ghassira, ajoute la même source.

La classification de ces mosquées et la restauration de celles ayant subi des dégradations permettront de préserver ce patrimoine historique matériel et, par ricochet un pan de la mémoire de la région, d'autant que ces structures surtout qu'elles constituent à la fois des monuments spirituels et religieux de par leur vocation et des vestiges historiques de par leur architecture susceptible de contribuer à la promotion du tourisme dans la région.

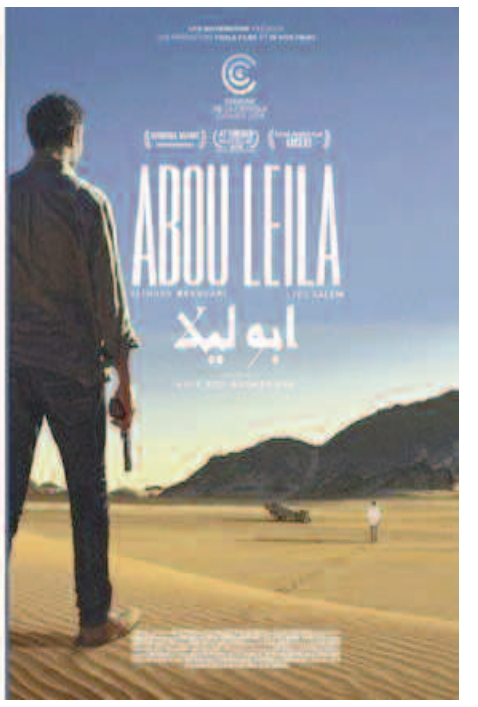
R. R.

FESTIVAL DU FILM D'AMMAN

Deux films algériens en compétition

Les films algériens «Abou Leila» de Amin Sidi Boumediène et «A Mansourah, tu nous as séparés» de Dorothée-Myriam Kellou concourent à la session inaugurale du festival international du film d'Amman qui se tient du 23 au 31 août à la capitale jordanienne, selon les organisateurs.





Le film «Abou Leila» concourt pour le prix «Iris noir» dans la catégorie des longs métrages arabes, aux côtés de 8 autres films arabes, dont «Bik Eneich» de Mehdi Barsaoui (Tunisie) et «Haïfa street» (rue Haïfa) de Mohanad Hayal (Irak).

Coproduction, algéro-franco-qatarie de 140 mn, «Abou Leïla» revient sur les événements tragiques des années 1990, à travers l'histoire des jeunes, Samir, interprété par Slimane Benouari et Lotfi, campé par Lyes Salem, qui traquent dans le désert algérien, Abou Leïla, un dangereux terroriste. Le film «A Mansourah, tu nous as séparés» de Dorothée-Myriam Kellou concourt pour le même prix mais dans la catégorie des longs documentaires, aux côtés de « Ibrahim» de Lina Al Abed (Palestine) et «Nous, dans leurs prisons» du marocain Azelarab Alaoui.

Le film produit en 2019, raconte les affres de l'occupation française en Algérie durant la guerre de libération nationale et le génocide de milliers d'Algériens. Parmi les 10 films en lice dans la catégorie des films étrangers, le film turc «JI BO AZADIYE» (la fin sera spectaculaire) du réalisateur Ersin çelik, «A febre» (la fièvre) de la réalisatrice Maya Da-Rin (Brésil) et «Tantas Almas» (La Vallée des âmes) de Nicol?s Rinc?n Gille. Selon les organisateurs, le programme de cette session inaugurale, qui a été reportée jusqu'à la fin du mois en cours en raison de la propagation de la covid-19, comporte 30 longs métrage de fiction et documentaires de pays arabes et du monde entier, outre 9 courts métrages arabes qui sont de nouveaux films dont la plupart sont les premières œuvres de leurs réalisateurs». Conformément aux règles de distanciation sociale, le festival s'attelera à trouver des méthodes de projection de substitution et ce à travers la création de 3 écrans cinéma en plein air (Drive-in) et le recours au théâtre de l'Instance royale jordanienne du film. Organisé par plusieurs instances jordaniennes, dont l'Instance royale du film, le festival international du film d'Amman, premier festival cinémato-

JARDIN BOTANIQUE GHABET EL-MERABTINE DE TOUGGOURT

Un acquis à valoriser

Le jardin botanique dit «Ghabet El-Merabtine» reste l'un des acquis importants pour les habitants de la wilaya déléguée de Touggourt (Nord d'Ouargla) en quête d'espaces verts et de détente.

Située en plein cœur du grand Touggourt, dans sa partie Sud relevant de la commune de Nezla, Ghabet El-Merabtine, composée notamment d'espaces verts ainsi que de lacs artificiels et de jeux pour enfants, constitue un véritable atout pour la ville de Touggourt, dépourvue d'espaces de loisirs et de détente, selon des citoyens et des acteurs sociaux.

En effet, après une longue période d'hibernation, cet espace environnemental a rouvert ses portes au grand public en 2017, après une large action d'aménagement et de remise en état, ont-ils rappelé.

Une grande affluence de visiteurs, en particulier des familles, a été enregistrée pendant prés de deux ans depuis sa réouverture, avant d'être fermé à nouveau. Selon des responsables locaux du secteur de la Jeunesse et des sports, l'assiette foncière du jardin a été affectée sur décision de wilaya en 2014, via la direction de wilaya de la Jeunesse et des sports, à l'Agence nationale des loisirs de la jeunesse (ANALJ) pour l'exploiter en tant qu'espace de loisirs et de détente, avant que l'agence ne se rende à l'évidence, après finalisation des études concernant le projet de son réaménagement, que le financement était au dessus de ses moyens. Ce qui a amené à confier en 2016 la charge de la gestion de «Ghabet El-Merabtine» à la commune de Nezla. A ce propos, le Président de l'Assemblée communale populaire (P/ APC) de Nezla, Mohamed Bebba, a fait savoir que la gestion de cet espace public, un bien relevant du domaine privé de l'Etat, a été accordée en 2016 aux services de l'APC, après avoir bénéficié d'une enveloppe de 94 millions DA pour son réaménagement, puisée de la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales.

Cependant, un litige est apparu entre le maitre d'ouvrage et l'entreprise chargée du réaménagement, concernant le paiement des redevances de cette dernière, ont affirmé des sources locales. Les mêmes sources appellent les pouvoirs publics à résoudre cette question et à confier la gestion de ce jardin, soit à la commune soit à un établissement spécialisé, afin de permettre sa réouverture au plus tôt et permettre son exploitation à la satisfaction des familles, notamment en période de vacance ou en durant les soirées en été, surtout que le Gouvernement a décidé de la réouverture graduelle des espaces de détente et de loisirs au public. A ce titre, M. Bebba met en avant l'importance de laisser l'opération de gestion à l'APC de Nezla, en ce qu'elle permet de prendre en charge son entretien et sa gestion.

RÉNOVÉ, LE JARDIN RETROUVE SA BEAUTÉ ET SA SPLENDEUR

L'action de rénovation, qui traduit la volonté de l'Etat de préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel de cette région du Sud du pays, permet au jardin, qui abritait jusqu'au début des années 80 une belle palmeraie et de nombreuses espèces de plantes à fleurs, de retrouver sa beauté et sa splendeur, gravées dans la mémoire des habitants de la ville, notamment l'ancienne génération. Un groupe de citoyens intéressés par la préservation du patrimoine local a procédé, en 2018, à la replantation de la rose de Touggourt (plantes à leurs originaire de Syrie, ramenée par un des sultans du royaume des Béni-Djellab) au niveau de Ghabet El-Merabtine.

A l'époque coloniale, la rose de Touggourt a été exportée vers la France, avant d'être à l'indépendance délaissée pour cause d'abandon du jardin qui est devenu durant plusieurs années un repaire pour les délinquants. L'appellation des Merabtine (en arabe dialectale) ou Mourabitine (en arabe littéraire) réfère aux gardes-frontières du Royaume historique des Béni-Djellab (descendants des Mérinides), basé à Touggourt de 1414 à 1854, avant d'être détruit par les autorités coloniales.

Cet espace public, couvrant une superficie de 3,7 hectares, a été au programme d'une récente visite de terrain des autorités de la wilaya afin de s'enquérir de la situation du développement local et de l'état d'avancement de différents projets dans la wilaya.

APS

SORTIR

PHOTO Formation avec Fouad Bestandji. Fondements de la photo : 11-13 août. Photo studio : 15-17 août. Réservation et infos en ligne, dans la limite des places disponibles. Cliquez sur Billets ou allez à : bestandji.com/formation.

PLASTICIENS Programme virtuel de l'agence algérienne pour le rayonnement culturel : présentation d'artistes plasticiens d'Algérie.
- Parcours et approche artistique de Nariman Ghlamallah (vidéo), à partir de son atelier à Alger.
- Rencontre avec Hachemi Ameur dans son atelier à Mostaganem…

DOCUMENTAIRE Diffusion en ligne du film documentaire Souvenir dans un exil, produit et réalisé par Mokhtar Kerboua (2018).
Après l'invasion de la France par les forces nazies, en 1941, le gouvernement de Vichy a arrêté des rebelles antinazis et les a conduits vers un camp de détention au sud de l'Algérie, à Djelfa. Voir dans page Facebook de l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel.

THEATRE Nouvelle production pour enfants du Théâtre régional Abdelkader-Alloula d'Oran : Qitar eddounia (Le train de la vie). Pièce écrite par Mansouri Bachir, mise en scène de Houari Abdelkhalek, scénographie de Mouffok Djillali. Un spectacle qui sera présenté après la levée du confinement sanitaire.

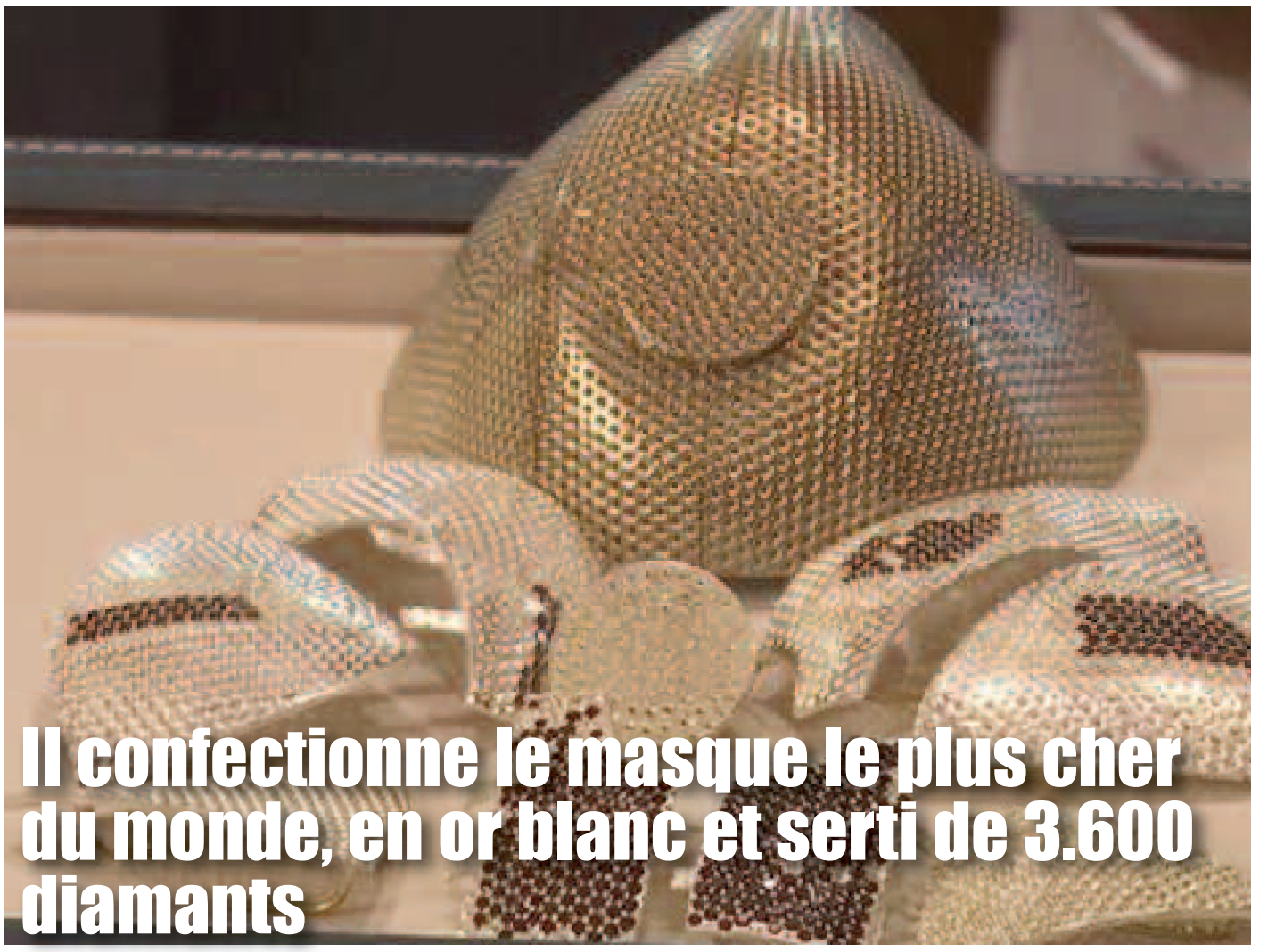
SINGLE Nouveaux titres du groupe pop Index Dz d'Alger sur Youtube : Aâyit (Je suis fatigué, 03: 55) ; Da Malik (03 :24). Et reprise du cover Sept heures moins quart, titre adapté à l'urgence sanitaire de l'heure pour prévenir contre la propagation du coronavirus.

CLIP Nouvelle chanson Qololi (Dites-moi) du collectif El Bandia Social Club. Les artistes Hamidou, Baâziz, Abderahmane Djalti, Kamel Bouakaz, Fouad Chemlal, Mohamed Lamine, Fathi Tabouche, Hakim Salhi, Mohamed KG2, Noureddine Allane, Mohamed Reda Djender, Mennacer Mustapha et Reda Sika appellent au partage avec humour.

LECTURE En partenariat avec les éditions Gallimard, l'Institut français d'Alger propose une sélection de 12 courts essais d'actualité en lien avec la crise sanitaire, jusqu'au jeudi 06 août. A la Une : Alain Bore-Le retirement du monde ; Erik Orsenna-L'unité de la vie. Publication n°1 : Edgar Morin-Un festival d'incertitudes…
Voir la programmation dans Tracts de crises Gallimard (11 & 12 / 12) dans la rubrique Français & littérature.
Consulter admin.if-algerie.com/alger/agenda-culturel

FESTIVAL 18e édition des Rencontres Cinématographiques de Béjaïa. Avec l'association Project'heurts du samedi 19 au jeudi 24 septembre (date à confirmer). Films : courts et longs métrages, documentaires et films d'animation datant de 2019 ou 2020.
Lieux : Salle de la Cinémathèque, cafétéria du Théâtre régional Abdelmalek-Bouguermouh de Béjaïa.

OSCARS L'Académie des arts et sciences du cinéma – Académie des Oscars – à Los Angeles a invité les cinéastes algériens Malek Bensmail et Salem Brahimi à rejoindre cette année la liste de ses 819 nouveaux membres. La prochaine édition des Oscars – la 93e du genre –est prévue pour le dimanche 25 avril 2021.



Il confectionne le masque le plus cher du monde, en or blanc et serti de 3.600 diamants

Un bijoutier israélien travaille – selon ses propres termes – sur le masque le plus cher du monde. L'objet en or incrusté de diamants coûtera 1,5 million de dollars (1,27 million d'euros) et protégera son propriétaire du coronavirus. L'acquéreur est déjà connu, car le masque est fabriqué sur commande.

Le masque en or blanc 18 carats est serti de 3.600 diamants blancs et noirs, explique le designer Isaac Levy à l'agence de presse AP. Par contre, l'objet risque de ne pas être très pratique. Il pèsera environ 270 grammes, soit cent fois plus que les masques buccaux habituels.
À la demande de l'acheteur, le masque sera en outre équipé d'une poche pour mettre un filtre. Selon M. Levy, l'homme a deux autres exigences: le masque doit être prêt avant la fin de l'année et il doit être le plus cher du monde. "Cette dernière condition était la plus facile à remplir", explique-t-il. Le bijoutier israélien ne souhaite pas divulguer le nom de son client, mais selon lui, il s'agit d'un homme d'affaires chinois vivant aux États-Unis.

ÊTRE ADMIRÉ

L'AP a interviewé Levy dans son atelier à Jérusalem. Là, l'homme a montré certaines parties du masque. "L'argent ne vous rend peut-être pas plus heureux, mais lorsque vous êtes assez riche, vous pouvez vous offrir un masque comme celui-là.
Cet homme veut le porter, se promener avec et être admiré. Ça le rendra heureux."
Le bijoutier voit cette commande comme une belle oportunité: "Ça nous a donné assez de travail et nos employés ont pu continuer à travailler en ces temps difficiles."

Une guerre a duré plus de 300 ans et n'a engendré aucune victime !



LA GUERRE DE TROIS CENT trente-cinq Ans a opposé l'archipel de Sorlingues, au large du pays de Cornouailles, aux Pays-Bas, et comme son nom l'indique, elle a duré 335. Bien que cette guerre soit l'une des plus longues de l'histoire elle n'a causé aucune victime, en effet, aucun coup de feu n'a été tiré, faisant d'elle la guerre la plus pacifique de l'histoire.Cette guerre a été déclarée en 1651 et le traité de paix n'a été signé qu'en 1986. Plus de détails sur ses origines.

Les Américains peuvent l également acheter un fusil AR-15 avant de pouvoir acheter de la bière !

C'EST TOUT SIMPLEMENT parce que les Américains doivent avoir 21 ans avant de pouvoir légalement acheter de l'alcool. Mais dans la plupart des États, ils peuvent acheter un fusil d'assaut de style militaire AR-15 à partir de 18 ans.
Acheter ce type d'armes est plus facile aux USA que d'acheter une arme de poing, en effet, la loi fédérale a des exigences d'âge plus strictes pour l'achat d'armes de poing que pour les fusils de style militaire qui sont devenus l'arme de choix pour les fusillades de masse les plus meurtrières des Etats-Unis.
À quelques exceptions près, les Américains doivent avoir 21 ans pour acheter une arme de poing auprès d'un distributeur autorisé.

Il peint la mauvaise maison pour la 8e fois en trois ans



DUANE KNOTT est le propriétaire d'une entreprise de peinture au sud du Pays de Galles. Il y emploie Wayne Collins, un peintre "vraiment bon" mais qui a une légère tendance à commettre des bourdes. En trois ans, il a ainsi fait huit fois la même erreur, à savoir peindre la mauvaise maison.
Duane Knott a filmé la dernière boulette de son employé et a partagé la vidéo sur les réseaux sociaux. On voit ainsi Wayne Collins, tout penaud, se faire réprimander. Distrait, il n'a pas vu que les fenêtres de la maison voisine avaient été recouvertes d'une bâche pour les protéger pendant les travaux de peinture. "Les deux maisons étant blanches, j'aurais peut-être dû être plus clair", ironise le patron au tabloïd britannique.
Las des erreurs de son employé, Knott a plusieurs fois licencié Wayne Collins mais a toujours fini par le reprendre. "C'est son entreprise, il a donc tous les droits. Je pense qu'il me reprend parce qu'il sait que je fais du bon travail quand je peins la bonne maison", explique l'employé.

L'avion atterrit à minuit, dix jours de quarantaine pour les passagers



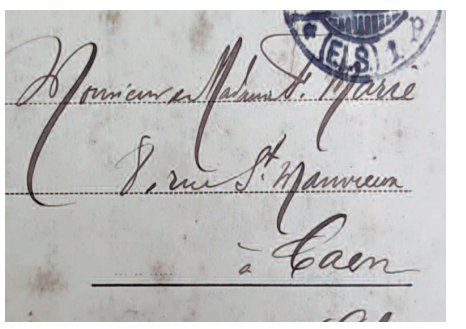
CORONAVIRUS Les 158 passagers d'un vol entre Nice (France) et Oslo (Norvège) de la compagnie scandinave SAS vont devoir observer une quarantaine de dix jours, leur avion s'étant posé à la minute même où la Norvège basculait la France en "zone rouge", a annoncé samedi un ministère norvégien.
Selon les pointages de l'aéroport d'Oslo et de SAS, le vol SK4700 s'est posé à minuit pile. Selon le site spécialisé FlightRadar24, le Boeing 737 de SAS a posé ses roues sur le tarmac d'Oslo à minuit une (22H01 GMT), avec neuf minutes d'avance sur l'horaire.
"Le passage en zone rouge était à partir de minuit inclus, donc minuit pile ou minuit une, ils doivent faire une quarantaine", a expliqué Elisabeth Johansen, une conseillère du ministère norvégien de la Santé. Les passagers pourront faire leur quarantaine chez eux et ne doivent pas rester dans des hôtels à l'aéroport, a-t-elle précisé.
Les autorités ont mis plusieurs heures avant de trancher. Selon le quotidien norvégien Dagbladet, les passagers avaient applaudi lorsque le pilote leur a annoncé qu'il s'était posé à minuit.
La Norvège avait annoncé jeudi qu'elle repassait en "zone rouge" la France, ainsi que la Suisse, Monaco et la République Tchèque. Du fait d'une résurgence du Covid-19, les quatre pays ont franchi à nouveau le seuil de 20 nouveaux cas par 100.000 habitants au cours des 14 derniers jours, niveau que s'est fixé Oslo pour instaurer des quarantaines. Si elle reste à des niveaux faibles, la Norvège fait également face à une remontée des cas, avec un taux d'incidence de 7 nouveaux cas pour 100.000 ces deux dernières semaines, soit un triplement, selon les données de l'OMS Europe.

CAEN. CE STRASBOURGEOIS RECHERCHE LE DESTINATAIRE D'UNE MYSTÉRIEUSE CARTE POSTALE VIEILLE DE 100 ANS

UN ALSACIEN s'est vu offrir une carte postale bientôt centenaire sur laquelle est représentée la cathédrale de Strasbourg.
Au verso, l'adresse indiquée est celle de « Monsieur et Madame F. Marie »,
à Caen.« Twitter, tu m'aides à retrouver (les descendants de) son destinataire à Caen ? » Ce samedi 8 août 2020, Géraud Lebrument, habitant de Strasbourg, a décidé de mener sa petite enquête, avec l'aide des internautes présents sur le réseau social Twitter. Le jeune homme, passionné par la cathédrale de Strasbourg, est détenteur d'une carte postale sur laquelle figure le monument, envoyée il y a près de 100 ans à « Monsieur et Madame F. Marie, 8, rue Saint-Manvieu, à Caen ».



« Une aiguille dans une botte de foin »
« Chercher une famille Marie à Caen, c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin », le préviennent plusieurs internautes. Qu'à cela ne tienne, le jeune homme ne perd pas espoir et il a bien raison au vu du nombre de personnes qui se prêtent au jeu de cette quête épistolaire.
Trois heures après avoir sollicité la communauté Twitter, la piste d'un François (ou d'une Françoise ?) et d'une Marie émergeait, domiciliés à l'adresse apparaissant sur la carte lors du recensement de 1911. Ce dimanche matin, Géraud Lebrument partait aussi sur la trace de quatre frères… « L'enquête continue. […] C'est passionnant de remonter le temps à partir d'une (simple) carte postale », écrit-il.



Le Surface Duo de Microsoft sera commercialisé le 10 septembre aux Etats-Unis

Le Surface Duo de Microsoft sera commercialisé le 10 septembre prochain aux Etats-Unis, au tarif de 1 399 dollars dans sa version de 128 Go de stockage, et de 1 499 dollars pour la déclinaison de 256 Go. Petite revue d'effectif.



Le Surface Duo révolutionnera-t-il le secteur des smartphones pliables ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que Microsoft vient de livrer une nouvelle salve de détails sur son premier smartphone pliable Surface basé sur Android. Ce téléphone à double écran, que Microsoft présente comme un outil de productivité et de créativité, est d'ores et déjà disponible en précommande et sera commercialisé aux Etats-Unis à partir du 10 septembre. Le prix de départ est fixé à 1 399 dollars pour la version avec 128 Go de stockage, et de 1 499 dollars pour la déclinaison avec 256 Go.

Avec ce prix exorbitant, Microsoft est forcément attendu au tournant. Las, si l'appareil de la firme de Redmond doit être catégorisé dans les produits premium et qu'il est doté de deux écrans PixelSense reliés par une charnière personnalisée pouvant pivoter sur 360 degrés, force est de constater que le reste de sa fiche technique ne suit pas et ne justifie pas forcément un investissement aussi conséquent.

Le smartphone, que Microsoft présente comme un appareil Surface et pas un simple téléphone, devrait en effet reposer sur un chipset Snapdragon 855 qui, chose importante, ne prend pas en charge la 5G. Il aura de ce fait fort à faire pour se débarrasser de la concurrence des smartphones pliables de Huawei ou encore de Samsung, qui sont pour leur part destinés à accueillir la future génération de technologie mobile.

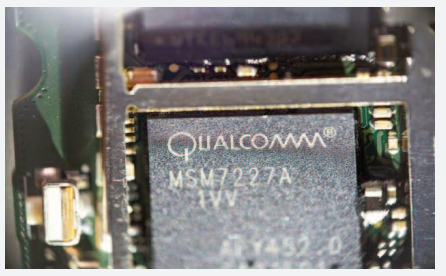
UN OBJET DE CURIOSITÉ

Si le Surface Duo de Microsoft vise avant tout à créer un nouveau marché fortement axé sur la productivité, le pari sera-t-il tenu ? Il sera en effet difficile pour Microsoft de faire son trou sur ce segment aujourd'hui dominé par les Galaxy Note de Samsung grâce à cet appareil à deux écrans fonctionnant sous Android et dépourvu de 5G ou d'un appareil photo puissant, le tout en s'appuyant uniquement sur la promesse d'applications Office intégrées et de gains de productivité.

Car si le futur smartphone à double écran de Microsoft sera privé de la 5G, il le sera tout autant d'un appareil photo digne de ce nom. En effet, celui-ci disposera d'un appareil photo de 11 mégapixels, loin, très loin de ses concurrents directs sur le marché des smartphones. D'autant que le facteur de forme relativement lourd du Surface Duo et sa taille totale d'écran de 8,1 pouces à l'ouverture, ne plaident pas franchement en la faveur du nouveau mobile de Microsoft, qui se présente pourtant comme un alliage inédit entre un smartphone et un laptop.

L'appareil de Microsoft devrait toutefois s'imposer comme l'une des curiosités de la rentrée grâce à ses applications dédiées. Si celui-ci sera bien un véritable appareil Android, avec sa boutique Google Play Store et ses applications Google préinstallées, il sera également livré avec un ensemble d'applications Microsoft, dont Office, Teams, Authenticator, Bing Search, Intune, LinkedIn et Your Phone (dont certaines nécessitent un abonnement pour pouvoir utiliser toutes les fonctionnalités). Microsoft a en outre personnalisé ses applications Office/Microsoft 365 pour son Surface Duo, ce qui ne manquera pas d'attirer l'attention sur ce smartphone/laptop dont on devrait entendre de nouveau

Les pratiques commerciales de Qualcomm blanchies par la justice américaine



TECHNOLOGIE : Qualcomm a eu gain de cause dans l'affaire l'opposant au régulateur américain. Si la justice américaine a reconnu que ses pratiques commerciales sont « hypercompétitives », elle n'y a finalement pas vu d'atteinte à la concurrence.

Qualcomm a le sourire. Après avoir été jugé coupable de pratiques anticoncurrentielles voilà un an, le fondeur a gagné son appel contre le gendarme américain de la concurrence, la justice américaine concluant que le géant américain n'a pas imposé de surcharge anticoncurrentielle à ses concurrents fournisseurs de puces téléphoniques, et n'a pas porté atteinte à la concurrence en facturant des redevances.

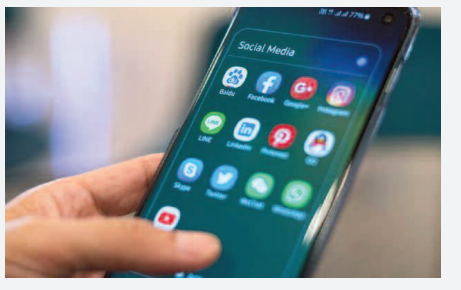
Résultat des courses : Qualcomm ne sera plus tenu de renégocier ses frais avec ses rivaux, comme l'y poussait le jugement annulé ce mardi par la justice américaine. Celle-ci a en effet jugé que si les pratiques commerciales du fabricant de semi-conducteurs sont bien « hypercompétitives », leur caractère anticoncurrentiel n'a pu être prouvé. « Un comportement anticoncurrentiel est illégal en vertu de la loi fédérale sur les ententes. Un comportement hypercompétitif ne l'est pas », a rappelé la justice américaine au terme du verdict. Pour la justice américaine, « Qualcomm a exercé une position dominante sur les marchés des puces de modems cellulaires 3G et 4G pendant de nombreuses années, et ses pratiques commerciales ont joué un rôle puissant et perturbateur sur ces marchés, ainsi que sur les marchés plus larges des services et des technologies cellulaires ».

QUALCOMM APPLAUDIT

Un comportement salué, une fois n'est pas coutume, par la justice américaine, qui a salué la « vigueur, l'imagination, le dévouement et l'ingéniosité » du fondeur américain et son rôle dans la généralisation des technologies mobiles.

De quoi faire grimacer la FTC, le gendarme américaine de la concurrence, qui avait remporté la première manche de cette bataille juridique en mai 2019. La justice américaine avait alors jugé que Qualcomm avait usé de sa position dominante sur le marché des semi-conducteurs pour forcer ses concurrents et ses partenaires à payer des droits de licence élevés. Parmi ces partenaires figuraient notamment Apple, qui avait été parmi les premiers partenaires du fondeur à se plaindre des pratiques de ce dernier, avant de conclure un second accord avec lui en avril 2019. « L'annulation unanime de la Cour d'appel, qui annule entièrement la décision de la Cour de district, valide notre modèle commercial et notre programme de licence de brevet et souligne les contributions considérables que Qualcomm a apportées au secteur », s'est réjoui Don Rosenberg, le vice-président exécutif et avocat général de Qualcomm au terme du jugement rendu ce mardi. Reste désormais à voir quelle sera la réaction du régulateur américain. La FTC, grande perdante de cette bataille juridique d'importance, n'a en effet pas fait part de ses intentions à l'issue du verdict.

Google s'attaque à la détection des tremblements de terre via smartphone



TECHNOLOGIE : Google veut faire de son système d'exploitation mobile Android un vecteur d'alertes contre les tremblements de terre. Et transformer nos smartphones en sismographes.

Nos smartphones serviront-ils bientôt à détecter les tremblements de terre ? C'est le pari de Google, qui vient d'annoncer son intention d'introduire un système d'alerte aux tremblements de terre sur les appareils fonctionnant via son système d'exploitation mobile maison, Android.

Dans les faits, le système concocté par le géant américain s'appuiera sur les accéléromètres intégrés à tous les smartphones actuels pour détecter les signaux de tremblement de terre. Si l'appareil détecte la moindre activité sismique, il signalera l'emplacement du lieu où la secousse s'est produite à un serveur de détection des tremblements de terre mis en place par Google. Celui-ci combinera alors les informations qu'il a reçues de plusieurs téléphones Android, dans le but de déterminer si un tremblement de terre est en train de se produire.

Le cas échéant, le système enverra automatiquement des alertes aux appareils Android afin d'aider la population à se protéger et à se trouver un endroit plus sûr pour s'abriter en dehors du champ d'action de la secousse.

PRIORITÉ À LA CALIFORNIE

Pour Google, qui destine d'abord son système anti-sismique au seul Etat de Californie, cette innovation peut permettre dans un second temps à de nombreuses zones sous-développées dans le monde de se doter d'un système anti-sismique sûr et sans investissement public conséquent.

« L'installation d'un réseau de sismomètres au sol, comme l'a fait la Californie, peut ne pas être réalisable dans toutes les zones touchées du monde. Nous utilisons donc la portée de la plateforme Android pour aider à détecter les tremblements de terre... cela signifie que votre téléphone Android peut être un mini sismomètre, rejoignant des millions d'autres téléphones Android pour former le plus grand réseau de détection des tremblements de terre au monde », explique ainsi Marc Stogaitis, ingénieur logiciel principal d'Android, dans un article de blog.

Pour développer ce système, Google s'est associé aux autorités californienne, un Etat américain très touché par les tremblements de terre, et sous la menace constante de la faille géologique de San Andreas. Le géant américain s'est appuyé sur le système anti-sismique présent dans l'Etat, via ses 700 sismomètres installés par les autorités américaines pour détecter les tremblements de terre. Avant de déployer ce système dans d'autres pays du monde à moyen terme.

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA
Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

CONTACTEZ AUSSI
ANEP
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax :
 (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N° 10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- Tipasa
 B.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2020

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

FAF/Les présidents de Ligues nationales autorisés à poursuivre leur mission jusqu'à l'AGE

Le Bureau fédéral de la Fédération algérienne de football (FAF) a décidé de donner délégation aux actuels présidents de Ligues nationales pour gérer lesdites Ligues jusqu'au renouvellement de leurs mandats avec l'organisation de l'assemblée générale élective (AGE), a annoncé l'instance fédérale mardi sur son site officiel.



En raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), les différentes associations nationales, dont le mandat est arrivé à terme, n'ont pu organiser leur assemblée générale ordinaire (AGO), lesquelles seront suivies par les AGE. Au cours de la réunion du BF lundi, «les présidents Ali Malek (Ligue nationale de football amateur) et Youcef Benmedjeber (Ligue inter-régions) ont présenté chacun la situation des championnats de leurs Ligues respectives. Ils se sont attardés sur les cas qui ont nécessité des arbitrages pour départager certaines équipes dont le classement ex aequo a nécessité le recours à l'application de certains articles de la réglementation ou bien au cas échéant, au recours à l'indice des points sur le nombre de matchs disputés». Dans le cadre du léger remaniement apporté au système pyramidal de la compétition, avec une Ligue 1 professionnelle de 20 clubs, et une Ligue 2 amateur de deux groupes avec 18 clubs chacun, la FAF a souligné que le projet de la Ligue 2 amateur «sera validé ce mardi, après la réunion avec les présidents des Ligues régionales (dans la matinée) et celle (dans l'après-midi) avec les présidents des clubs se considérant lésés par les règles de départage appliquées». Pour ce qui est des clubs professionnels évoluant désormais en Ligue 2 amateur, «ces derniers ont la possibilité de garder leur licence professionnelle pour une durée de deux ans, en attendant de retrouver leur statut d'amateur», explique la FAF, tout en précisant que «les clubs amateurs ne peuvent en aucun cas prétendre au statut professionnel, tant qu'ils évolueront en Ligue 2».

Concernant les clubs qui ont accédé au palier supérieur, la FAF insiste «qu'ils devront répondre aux exigences du cahier des charges de la licence professionnelle, dont la création d'une société sportive par actions (SSPA) au cas où, entre temps, ils auraient liquidé l'ancienne société». Tout en regrettant «les tentatives de déstabilisation ici et là de certains cercles», la FAF s'est engagée «à accompagner les clubs à redevenir amateur, de même qu'elle veillera à ce que des clubs puissent garder temporairement leur statut de professionnel comme le permettent les lois de la Fédération internationale (Fifa)».

MC Oran: L'avenir de Cherif El Ouezzani sera tranché par le nouveau CA

LE NOUVEAU président du Conseil d'administration du MC Oran, Tayeb Mahiaoui, a indiqué que le sort de l'ancien international, Si Tahar Cherif El Ouezzani, qui s'est chargé la saison passée de gérer les affaires de ce club de Ligue 1 de football sur le double plan administratif et technique, «sera tranché par les nouveaux membres de l'organe (qu'il) préside». Le même responsable, qui s'exprimait devant la presse après son élection à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de la société sportive par actions (SSPA) du MCO tenue lundi soir, s'est dit «soulagé par la tournure positive des travaux de ce rendez-vous qui a permis aux actionnaires de remettre de l'ordre au sein de la SSPA».

Il a ajouté que «l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau conseil d'administration évitera désormais au club d'éventuels démêlés avec la direction nationale de contrôle de gestion et de finances». En fait, cet organe, que préside Réda Abdouche et qui relève de la Fédération algérienne de football (FAF), avait exigé à la direction de la formation oranaise, à l'instar des autres clubs de l'élite, un dossier comportant pas moins de 18 documents pour postuler à la licence professionnelle, rappelle-t-on. Néanmoins, la situation confuse qui régnait au sein de l'administration des «Hamraoua» n'a pas permis à la direction que dirigeait la saison passée Cherif El Ouezzani, de rassembler les documents exigés. La vacance du poste de président et l'absence d'un conseil d'administration ont également enfoncé le club. L'entrée dans l'ordre des affaires de la SSPA/MCO permettra aussi au club, selon Mahiaoui, qui avait présidé ce dernier lors de la première saison du passage du football algérien vers le professionnalisme (2010-2011), de «baliser le terrain à sa reprise par une entreprise publique comme le réclament les dirigeants et les supporters».

«C'est dans cette optique d'ailleurs que nous avons procédé à la désignation d'un commissaire aux comptes qui aura à charge d'établir, dans les meilleurs délais, les bilans financiers de la SSPA depuis sa création en 2010», a-t-il précisé. L'absence des bilans financiers en question a retardé la mise en application du processus d'affiliation du club phare de la capitale de l'Ouest à l'entreprise «Hyproc shipping company», après que les deux parties aient signé un protocole d'accord en prélude à cette transaction en janvier 2018.

la LFP sollicite la FAF pour l'attribution d'une prime au CRB et à l'OM

LE PRÉSIDENT de la Ligue de football professionnel (LFP) Abdelkrim Medouar, a sollicité lundi, au cours de la réunion du Bureau fédéral, la Fédération algérienne (FAF), pour l'attribution d'une prime au CR Belouizdad et à l'Olympique Médéa, respectivement champions d'Algérie 2019-2010 de Ligues 1 et 2, en raison de l'absence d'un sponsor. «En l'absence d'un sponsor pour les championnats de Ligues 1 et 2, la LFP a sollicité l'aide de la FAF pour l'attribution d'une prime pour les deux clubs consacrés. La FAF va étudier la faisabilité de ce projet», a indiqué l'instance fédérale mardi sur son site officiel. Le CRB a été déclaré champion d'Algérie, après l'adoption par les membres de l'assemblée générale de la FAF, tout en annulant la relégation, conséquence de l'arrêt définitif de la compétition en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19). L'Olympique Médéa a terminé champion de la Ligue 2, synonyme d'accession en compagnie de trois autres formations : la JSM Skikda, le WA Tlemcen et le RC Relizane. Au cours de la réunion du BF, le président de la LFP a évoqué «la préparation d'une cérémonie pour la remise des trophées aux clubs déclarés champions», tout en appuyant «les décisions prises par le dernier Bureau fédéral tenu en session extraordinaire le mercredi 15 juillet 2020. Par ailleurs, concernant les litiges nés suite à la situation liée à la pandémie de Covid-19, le président de l'instance dirigeante de la compétition a indiqué qu'un «planning va être mis en place dans les prochains jours pour organiser des réunions régionales avec les clubs professionnels et les représentants des joueurs (capitaines d'équipe), en présence de Me Youcef Hamouda , président de la chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) et éventuellement les présidents de Ligues», afin de solutionner lesdits problèmes . Enfin, Medouar a annoncé «la mise en place, au niveau de la LFP, d'un logiciel pour gérer les dossiers administratifs des jeunes catégories (U13, U15, U17 et U19) et des entraîneurs, ce qui permettra à la Ligue et aux clubs d'éviter de nombreux problèmes vécus par le passé».

AFFAIRE DE L'ENREGISTREMENT SONORE : LIBERTÉ PROVISOIRE POUR HALFAIA

L'ANCIEN DIRECTEUR général de l'ES Sétif (Ligue 1 algérienne de football), Fahd Halfaia, placé sous mandat de dépôt le 7 juin dernier dans l'affaire de trucage de matchs présumé fuité par un enregistrement sonore, a bénéficié d'une liberté provisoire, a appris l'APS mardi auprès d'une source judiciaire. Le juge d'instruction au niveau du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a accepté mardi «sans demande» d'accorder la liberté provisoire en faveur de Fahd Halfaia pour des raisons de santé, précise la même source. Halfaia a été placé sous mandat de dépôt au même titre que le manager de joueurs Nassim Saâdaoui, poursuivi pour corruption en vue d'influencer le résultat d'un match, diffamation, atteinte à la vie privée d'autrui et enregistrement d'appels téléphoniques sans consentement. Les deux accusés encourent une peine allant de 2 à 10 ans d'emprisonnement.

FELLAHI NOUVELLE RECRUE ESTIVALE DE LA JSK

L'AILIER droit de l'ASO Chlef Fellahi Hadj Habib Said, s'est engagé mardi pour un contrat de trois ans avec la JS Kabylie, devenant ainsi la 5e recrue estivale du club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football. Dans un communiqué publié sur sa page officielle Facebook, la JSK précise que ce joueur âgé de 23 ans a été «Formé à l'Académie d'Oran, avant de rejoindre en 2015 l'ASO Chlef. International U20 puis chez les U23, la nouvelle recrue de la JSK a joué 12 matchs la saison dernière. Il avait inscrit 3 buts et auteur de plusieurs passes décisives».Fellahi Hadj Habib Said rejoint ainsi Arfi Houdeifa (RC Arbaâ), Mehdi Ferrahi (RC Kouba), Lyes Fayçal Haddouche (CRB Dar El-Beïda), et Juba

Aguieb (ES Ben Aknoun), qui se sont engagés précédemment avec la formation kabyleLa JSK, 4e au classement final de la saison 2019-2020, définitivement arrêtée en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), semble être le club le plus actif sur le marché des transferts par rapport aux autres pensionnaires de l'élite. La période des transferts d'été s'est ouverte officiellement mercredi dernier et s'étalera jusqu'au 27 octobre, alors que la date du coup d'envoi de la saison 2020-2021 n'a pas encore été arrêtée.

CHAMPIONNAT FÉMININ: LA JF KHROUB SACRÉE CHAMPIONNE D'ALGÉRIE 2019-2020 (FAF)

LA JEUNESSE féminine de Khroub a été déclarée sacrée championne d'Algérie de football féminin pour la saison 2019-2020, cinq mois après la suspension de la compétition en raison de la pandémie de nouveau coronavirus (Covid-19), a annoncé mardi la Fédération algérienne (FAF) sur son site officiel. Le président de la Ligue nationale de football féminin (LNFF), Djamel Kashi, a présenté lundi, au cours de la réunion du Bureau fédéral, le classement final qui a consacré la formation du JF Khroub devant l'équipe de l'AS Sûreté Nationale au nombre de points (45 contre 40), et en utilisant l'indice (2,37 contre 2,35) du fait de la différence de matchs disputés (19 contre 17), précise

HORAIRES DES PRIÈRES	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	04:10	12:34	16:20	19:27	20:53
CONSTANTINE	04:16	12:39	16:24	19:31	20:56
ALGER	04:29	12:53	16:39	19:45	21:11
OUARGLA	04:35	12:44	16:23	19:29	20:48
CHLEF	04:38	13:00	16:45	19:51	21:16
MOSTAGANEM	04:44	13:05	16:49	19:56	21:20
ORAN	04:47	13:08	16:52	19:58	21:23

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 6763 – JEUDI 13 AOÛT 2020
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	31°	23°
Oran	31°	23°
Constantine	41°	21°
Ouargla	42°	26°

CONDAMNÉ À TROIS ANS DE PRISON FERME

Large mobilisation en faveur de Khaled Drareni

Un mouvement de large mobilisation s'est constitué en soutien au journaliste Khaled Drareni, condamné à trois ans de prison ce mouvement est porté par des journalistes, des hommes politiques ainsi que des organisations internationales , une pétition a été lancée sur le net appelant les citoyens à apporter leur soutien au journaliste. Ses avocats ont décidé de faire appel du jugement prononcé à son encontre.

Les appels à la libération immédiate et sans condition du journaliste Khaled Drareni, se sont multipliés au lendemain de sa condamnation à une peine de trois ans de prison ferme, Maitre Sofiane Chouiter, avocat et expert algérien en droits de l'homme, a annoncé avoir saisi des rapporteurs spéciaux de l'ONU et de l'UA sur la peine de prison la plus lourde prononcée depuis l'Indépendance contre un journaliste pour son travail.
Me Chouiter a publié sur son compte Facebook : «Saisine ça des rapporteurs spéciaux de l'ONU sur la détention et la condamnation de Khaled Drareni, ainsi que le rapporteur de l'union africaine UA sur la liberté d'expression et des défenseurs des droits de l'homme. Nous sommes en contact avec la commission des droits de l'homme du congrès américain, pour l'adoption de l'affaire Drareni et l'intervention auprès des autorités algériennes, pour sa libération sans condition».
Dans le même contexte l'avocat a déclaré : «Nous avons saisi trois rapporteurs spéciaux de l'ONU chargés des questions des droits de l'homme. Nous avons également saisi le groupe de travail sur la détention arbitraire appartenant à l'ONU», affirmant toutefois qu'ils sont en contact avec la commission des droits de l'homme du Congrès américain, pour l'adoption de l'affaire Drareni. Par ailleurs, dans une lettre rendue publique, plus de 100 artistes et acteurs de la vie culturelle ont affiché leur consternation quant au verdict de trois ans de prison ferme prononcé à l'encontre du journaliste Khaled Drareni, qu'ils considèrent selon eux comme une «atteinte et une violence faites à la liberté».
«Ne nous sentons plus en sécurité dans notre pays en tant que citoyens. Ce procès arbitraire nous montre que nous ne pouvons plus jouir de nos droits et de notre liberté d'expression et d'opinion garanties par la Constitution. Aujourd'hui, c'est aussi notre existence même, en tant qu'artistes, qui est directement menacée, mais ce sont surtout les valeurs fondamentales de l'Algérie qui sont gravement atteintes» ont martelé les artistes.
Pour rappel, le journaliste Khaled Drareni est incarcéré depuis le 29 mars, il a été condamné lundi dernier à Alger par le tribunal de Sidi M'hamed à trois ans d'emprisonnement et à une lourde amende pour incitation à attroupement non armé et atteinte à l'unité nationale, une sentence qui a choqué ses collègues et suscité de vives protestations des défenseurs des droits de la presse et de la protection des journalistes.

S. O. Brahim

PROCÈS DE HAMEL

Douze ans de prison contre l'ex-DGSN

LE PRÉSIDENT du pôle judiciaire de la cour d'Alger spécialisé dans le traitement des affaires liées à la lutte contre la malversation a prononcé, hier, 12 ans de prison ferme contre l'ancien directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel.
Le président en charge du dossier a prononcé une peine d'une année de prison avec sursis contre l'épouse du général-major Hamel en l'occurrence Annani Salima. Le fils aîné de l'ex-DGSN, Amiar Hamel, a été condamné à 8 ans de prison ferme, alors que son deuxième fils, Mourad, a été condamné à 7 ans de prison ferme. Dans le cadre de la même affaire, la juge a condamné Hamel Chafik à 5 ans de prison ferme. Quant à sa fille Chahinaz, elle a été condamnée à 3 ans de prison ferme.
Les sociétés appartenant aux enfants de l'ancien DGSN ont également été condamnées à verser une amende de 32 millions de dinars. Le président a par ailleurs prononcé l'extinction de l'action publique pour Boudiaf Abdelmalek, alors wali d'Oran, avant qu'il ne soit nommé au temps du Président déchu en qualité d'ex-ministre de la Santé et de la réforme hospitalière. Ce dernier a été condamné, rappelons-le, à 3 ans de prison, assortis d'une amende d'un million de dinars. Le président du tribunal a, en outre, confirmé la peine de 3 ans de prison ferme prononcée lors du premier jugement contre l'ex-directeur général de l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) d'Hussein Dey, Mohamed Rehaimia. Le président a confirmé également la peine prononcée contre l'ancien wali d'Oran et ancien ministre des Travaux publics, Abdelghani Zaalane.
L'autre ancien wali de Tlemcen, Bensebane Zoubir, a été condamné également à 3 ans de prison. Pour rappel, l'ex-DGSN Abdelghani Hamel et l'ensemble de sa famille étaient poursuivis dans plusieurs affaires de corruption, principalement liées au «blanchiment d'argent, enrichissement illicite, trafic d'influence et obtention de foncier par des moyens illégaux».

Redouane Hannachi

COUR DE CONSTANTINE

Les nouveaux président et procureur général installés

LE PROCUREUR général près la cour suprême, représentant du ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a procédé hier au siège de la cour de Constantine à l'installation de M. Moussa Othmane, en tant que nouveau procureur général près la cour de Constantine et M. Besbassi Aissa comme Président de la cour de Constantine.
La cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général de la wilaya, du président de l'Assemblée populaire de wilaya, des autorités militaires et sécuritaires et des représentants du peuple aux deux chambres parlementaires. Les deux nouveaux locataires de la cour de la capitale de l'Est remplacent respectivement, M. Boudjemma Lotfi, lequel n'aura ainsi passé qu'une année à la tête du parquet de la plus haute juridiction de Constantine, et M. Abdelhakim Daalache, nommé au même poste à la tête de la cour de Boumerdès.

A. B.



TRIBUNAL MILITAIRE DE BLIDA

Mandat d'arrêt à l'encontre du général Belksir pour haute trahison

LE JUGE d'instruction militaire de Blida a mis en détention provisoire l'adjudant-chef à la retraite Bounouira Guermit et le commandant Darouiche Hichem, tandis qu'un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre du général à la retraite Belksir Ghali pour «haute trahison», a indiqué avant-hier mardi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).
«Conformément aux dispositions de l'article 11, alinéa 3 du code de procédures pénales, monsieur le Directeur de la Justice Militaire au Ministère de la Défense Nationale informe l'opinion publique des poursuites judiciaires engagées par le parquet militaire de Blida pour le chef d'accusation de haute trahison (possession d'informations et de documents secrets pour les remettre à des agents d'un pays étranger), à l'encontre de l'adjudant-chef à la retraite Bounouira Guermit, du commandant Darouiche Hichem, et du général à la retraite Belksir Ghali, conformément à l'article 63, alinéa 2 du Code Pénal», précise la même source. Le juge d'instruction militaire de Blida «a mis en détention provisoire les deux accusés Bounouira Guermit et Darouiche Hichem en vertu d'un mandat de dépôt à l'établissement pénitentiaire militaire de Blida, et a émis un mandat d'arrêt à l'encontre de l'accusé Belksir Ghali», ajoute le communiqué.

S. N.